

RAPPORT DE L'ECRI SUR LA FINLANDE

(sixième cycle de monitoring)



Adopté le 1 juillet 2025

Publié le 28 octobre 2025

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	4
RÉSUMÉ	5
CONSTATS ET RECOMMANDATIONS.....	7
<i>I. ÉGALITÉ EFFECTIVE ET ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS</i>	<i>7</i>
A. ORGANISMES DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ	7
B. ÉDUCATION INCLUSIVE	8
C. PERSONNES IMMIGRÉES EN SITUATION IRRÉGULIÈRE	10
D. ÉGALITÉ DES PERSONNES LGBTI	12
<i>II. DISCOURS DE HAINE ET VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE.....</i>	<i>15</i>
A. DISCOURS DE HAINE	15
B. VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE.....	19
<i>III. INTÉGRATION ET INCLUSION.....</i>	<i>21</i>
A. PERSONNES IMMIGRÉES	21
B. ROMS.....	27
RECOMMANDATIONS FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI INTERMÉDIAIRE.....	31
LISTE DES RECOMMANDATIONS	32
BIBLIOGRAPHIE	34
ANNEXE : POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT	42

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), mise en place par le Conseil de l'Europe, est une instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits humains spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique/nationale, de la couleur, de la citoyenneté, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Elle est composée de membres indépendants et impartiaux, désignés sur la base de leur autorité morale et de leur expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance.

Dans le cadre de ses activités statutaires, l'ECRI mène des travaux de monitoring par pays, qui analysent la situation dans chacun des États membres du Conseil de l'Europe pour ce qui est du racisme et de l'intolérance et formule des suggestions et propositions pour le traitement des problèmes identifiés.

Le monitoring par pays de l'ECRI concerne l'ensemble des États membres, sur un pied d'égalité. Les travaux se déroulent suivant des cycles de 5 ans. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998, ceux du deuxième cycle à la fin de 2002, ceux du troisième cycle à la fin de 2007, ceux du quatrième cycle au début de 2014 et ceux du cinquième cycle à la fin de 2019. Les travaux du sixième cycle ont débuté fin 2018.

Les méthodes de travail pour l'élaboration des rapports comprennent des analyses documentaires, une visite dans le pays concerné, puis un dialogue confidentiel avec les autorités nationales.

Les rapports de l'ECRI ne sont pas le résultat d'enquêtes ou de dépositions de témoins, mais d'analyses basées sur un grand nombre d'informations émanant de sources très variées. Les études documentaires reposent sur un nombre important de sources écrites nationales et internationales. La visite sur place permet de rencontrer les milieux directement concernés (gouvernementaux et non gouvernementaux) et de recueillir des informations détaillées. Le dialogue confidentiel avec les autorités nationales permet à celles-ci de fournir, si elles l'estiment nécessaire, des commentaires sur le projet de rapport en vue de corriger d'éventuelles erreurs factuelles qui pourraient être contenues dans le texte. À l'issue de ce dialogue, les autorités nationales peuvent, si elles le souhaitent, demander à ce que leurs points de vue soient reproduits en annexe au rapport définitif de l'ECRI.

Les rapports par pays du sixième cycle sont centrés sur trois thèmes communs à tous les États membres : (1) Égalité effective et accès aux droits, (2) Discours de haine et violence motivée par la haine, et (3) Intégration et inclusion, et sur un certain nombre de thèmes spécifiques à chacun d'entre eux.

Dans le cadre du sixième cycle, une mise en œuvre prioritaire est, à nouveau, requise pour deux recommandations spécifiques choisies parmi celles figurant dans le rapport. Au plus tard deux ans après la publication de ce rapport, l'ECRI mettra en œuvre un processus de suivi intermédiaire concernant ces deux recommandations.

Le rapport qui suit a été élaboré par l'ECRI sous sa seule et entière responsabilité. Sauf indication contraire expresse, il rend compte de la situation en date du 20 mars 2025. En principe, les développements intervenus après cette date ne sont donc pas couverts par l'analyse qui suit, ni pris en compte dans les conclusions et propositions qui y figurent.

RÉSUMÉ

Depuis l'adoption du cinquième rapport de l'ECRI sur la Finlande, le 19 juin 2019, des progrès ont été faits et de bonnes pratiques ont été développées dans un certain nombre de domaines.

L'ombudsman pour la non-discrimination connaît depuis le 1^{er} juin 2023 des plaintes individuelles pour discrimination dans l'emploi pour tous les motifs interdits.

L'agence administrative publique régionale pour la Finlande occidentale et intérieure a produit avec Sera, la principale ONG LGBTI, des leçons LGBTI adaptées à l'âge et accessibles sur l'internet à l'intention des écoles primaires, et a participé à la formation du personnel scolaire.

Les personnes immigrées en situation irrégulière en Finlande ont toujours droit aux soins de santé d'urgence, mais en plus, depuis le 1^{er} janvier 2023, aux soins de santé qui ne peuvent être différés.

La nouvelle loi sur la reconnaissance du genre entrée en vigueur en avril 2023 a supprimé certaines exigences abusives antérieures, comme la stérilisation ou la preuve de l'infertilité, ce qui facilite la reconnaissance juridique du genre en Finlande.

En réponse à des reproches d'insuffisance des efforts de lutte contre le racisme, y compris le discours de haine, le gouvernement a publié en août 2023 une déclaration sur la promotion de l'égalité, de l'égalité de genre et de la non-discrimination dans la société finlandaise ; il a lancé une campagne contre le racisme en août 2024, et présenté le mois suivant un plan de lutte contre le racisme et de promotion de l'égalité.

L'ECRI salue le lancement du site web du Centre d'expertise sur l'intégration des personnes immigrées (ministère de l'Économie et de l'Emploi) consacré à l'intégration, qui diffuse des informations utiles à toute personne que son travail associe à l'intégration des personnes immigrées ou à l'accueil des personnes réfugiées.

L'ECRI se félicite de ces évolutions positives en Finlande. Toutefois, malgré les progrès accomplis, certains points restent préoccupants.

À la suite des modifications apportées à la loi sur la non-discrimination en 2024, l'obligation d'adopter un plan visant à promouvoir l'égalité dans l'éducation de la petite enfance (notamment

dans les écoles maternelles), qui incombait précédemment à chaque établissement assurant ce type d'enseignement, a été transférée aux administrations municipales, de sorte qu'il n'existe plus de plans de promotion de l'égalité spécifiques à certaines structures appliqués au titre de la loi sur la non-discrimination.

Au moment de la visite de 2024 en Finlande, les mesures législatives prises par le gouvernement pour ramener les soins de santé offerts aux personnes immigrées en situation irrégulière aux seuls soins de santé d'urgence n'ont pu que susciter des inquiétudes.

Des opérations chirurgicales médicalement inutiles, dites de normalisation sexuelle, sont encore pratiquées dans quatre hôpitaux universitaires sur les cinq de Finlande, et les comptes rendus opératoires ne sont souvent pas consultables, ce qui entrave la détermination de la nécessité ultérieure d'interventions médicales complémentaires.

Les données du gouvernement et les signalements de la société civile indiquent que la fréquence du discours de haine a augmenté et atteint un niveau critique en Finlande, y compris en ligne et dans la vie politique ; les efforts de lutte sont insuffisants.

Malgré la multiplication des signalements de crimes de haine, la police hésite trop souvent à envisager la motivation raciste et à la signaler dans son système d'enregistrement ; de surcroît, le ministère public ne prend pas toujours en compte la présomption de haine.

Des modifications de la législation (introduites ou en préparation) créent de nouveaux obstacles au regroupement familial. La durée de validité des permis de séjour a été réduite pour les bénéficiaires de la protection internationale et subsidiaire ; les conditions de maintien des permis de séjour pour études ou emploi ont été ou vont être resserrées. Tout cela fait que les personnes immigrées ne sauraient se sentir acceptées, voire intégrées.

Dans le présent rapport, l'ECRI demande aux autorités d'agir dans un certain nombre de domaines et formule une série de recommandations, dont les suivantes.

Les autorités devraient faire en sorte que la formation initiale et continue du personnel enseignant couvre des aspects des droits humains, dont l'interdiction de la discrimination.

Les autorités devraient diffuser des lignes directrices détaillées et offrir la formation nécessaire au personnel des établissements de santé sur les soins auxquels ont droit les personnes immigrées en situation irrégulière.

Les autorités devraient en priorité préparer et présenter au parlement un projet de loi complet qui reconnaisse expressément le droit des personnes intersexes à l'intégrité corporelle et interdise les interventions chirurgicales médicalement inutiles et autres traitements non thérapeutiques jusqu'à ce que l'enfant intersexe soit capable de participer aux décisions sur la base du principe du consentement libre et éclairé*.

Les autorités devraient, en priorité aussi, agir contre le discours de haine raciste et LGBTI-phobe, notamment en ligne ou lorsqu'il émane de personnalités publiques, en créant un groupe de travail spécial rassemblant toutes les autorités compétentes, les organismes de promotion de

l'égalité, des organisations de la société civile, des universitaires et, dans la mesure du possible, des médias afin de préparer un programme détaillé d'actions concrètes et mesurables de lutte contre le discours de haine, y compris par modification de la législation s'il le faut*.

Les autorités devraient préparer des politiques fondées sur l'incitation positive visant à l'amélioration de l'intégration et de l'inclusion des personnes étrangères résidant en Finlande, si nécessaire par modification des politiques actuelles et de la législation.

Les autorités devraient intensifier la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination à l'égard des Roms, surtout dans l'emploi et en particulier dans le recrutement et la formation professionnelle, notamment en promouvant l'emploi des personnes roms par des incitations dans le secteur privé et des encouragements dans le secteur public.

* L'ECRI procédera au suivi intermédiaire des recommandations de ce paragraphe deux ans au plus tard après la publication du présent rapport.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

I. ÉGALITÉ EFFECTIVE ET ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS

A. Organismes de promotion de l'égalité

1. L'ombudsman pour la non-discrimination¹ et l'ombudsman pour l'égalité, les organismes finlandais de promotion de l'égalité², veillent respectivement au respect de la loi sur la non-discrimination (1325/2014)³ et de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (loi sur l'égalité, 609/1986). La loi anti-discrimination interdit la discrimination fondée sur une liste de motifs non limitative qui comprend l'origine, la nationalité, la langue, la religion et l'orientation sexuelle⁴. La loi sur l'égalité couvre l'égalité entre femmes et hommes ainsi que l'identité de genre et l'expression de genre ; elle ne mentionne pas explicitement les caractéristiques sexuelles, mais l'ombudsman pour l'égalité continue à considérer que sa mission couvre les questions d'intersexualité.
2. L'ECRI recommande de faire figurer explicitement les caractéristiques sexuelles parmi les motifs de discrimination dans la loi sur l'égalité entre femmes et hommes.
3. L'ombudsman pour la non-discrimination instruit depuis le 1^{er} juin 2023 les plaintes individuelles pour discrimination dans l'emploi pour tous les motifs interdits⁵, ce qui est conforme à la recommandation formulée par l'ECRI au paragraphe 16 de son 5^e rapport sur la Finlande.
4. L'ECRI note que l'ombudsman pour la non-discrimination dispose d'un budget de 2 825 000 € pour 2024. Cette enveloppe a régulièrement augmenté ces dernières années, sauf en 2020⁶. Mais le mandat de l'ombudsman a également été élargi⁷ à la discrimination dans l'emploi, ce qui a nécessité des ressources supplémentaires. Sa charge de travail s'est en outre alourdie, comme en témoigne les nombres de saisines de ces dernières années (de 920 en 2019 à 1 730 en 2023)⁸.
5. L'ECRI relève que le ministère de la Justice a créé un groupe de travail⁹ chargé d'examiner la possibilité de fusionner l'ombudsman pour la non-discrimination, l'ombudsman pour l'égalité et l'ombudsman pour les personnes âgées¹⁰. La Recommandation de politique générale (RPG) n° 2 de l'ECRI sur les organismes de promotion de l'égalité pour lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national donne toute latitude aux autorités pour créer ou désigner un ou plusieurs organismes de promotion de l'égalité, et l'ECRI trouve légitime de chercher à les

¹ [Page d'accueil | Non-Discrimination Ombudsman \(yhdenvertaisuusvaltuutettu.fi\)](#), créé par la loi sur l'ombudsman pour la non-discrimination (1326/2014).

² [Page d'accueil | Ombudsman for Equality \(tasa-arvo.fi\)](#), créé par la loi sur l'ombudsman pour l'égalité (1328/2014).

³ Voir [1325/2014 | Lainsäädäntö | Finlex](#) (en finnois).

⁴ L'ombudsman pour la non-discrimination a prononcé des décisions concernant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, comme l'accès des couples de même sexe aux traitements de fertilité dans les services de santé publique, et a plaidé en faveur de règles sur le don de sang exempt de conditions discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle.

⁵ Pour plus de détails, voir [The Non-Discrimination Act is changing on 1 June 2023 – amendments improve the legal protection of discrimination victims | Non-Discrimination Ombudsman \(yhdenvertaisuusvaltuutettu.fi\)](#). Outre l'ombudsman pour la non-discrimination, l'Autorité pour la sécurité et la santé au travail (OSH, [Home - Tyosuojelu.fi - Occupational Safety and Health Administration](#)) est chargée de contrôler le respect de la loi sur la non-discrimination au travail.

⁶ Budget annuel : 2 633 000 € en 2023 ; 2 290 000 € en 2022 ; 1 930 000 € en 2021 ; 1 730 000 € en 2020 ; 1 772 000 € en 2019.

⁷ L'ombudsman pour la non-discrimination a actuellement pour mission : de promouvoir l'égalité et de lutter contre la discrimination ; d'être rapporteur national sur la traite des êtres humains ; d'être rapporteur sur la violence à l'égard des femmes (2021) ; de promouvoir le statut et les droits des personnes étrangères ; de surveiller les expulsions forcées (2020) ; de surveiller les vols de retour conjoints coordonnés par Frontex (2020).

⁸ Ce chiffre était de 1 626 en 2022, de 2 584 en 2021 et de 1 103 en 2020. La délégation de l'ECRI a appris lors de sa visite que le budget n'avait pas augmenté au même rythme que la charge de travail, ce qui a freiné le travail de promotion.

⁹ Voir [Työryhmä asetettu selvittämään erityisvaltuutettujen tehtävien kehittämistä sekä yhdistämistä - Oikeusministeriö](#) (en finnois).

¹⁰ Voir [The Ombudsman | Vanhusasiavaltuutettu](#).

rendre plus efficaces et à éviter les doubles emplois en fusionnant les trois institutions. Mais plusieurs interlocuteurs rencontrés par sa délégation lors de la visite de 2024 en Finlande se sont inquiétés de ce que la fusion pourrait se traduire par une réduction induite des dotations attribuées aux organismes de promotion de l'égalité pour l'exercice de leurs fonctions, et ainsi par une détérioration de la protection des personnes appartenant à des groupes relevant du mandat de l'ECRI. Cette dernière invite donc les autorités à faire en sorte que les ressources humaines et financières attribuées à tout nouvel organisme de promotion de l'égalité lui permettent effectivement d'accomplir sa mission, comme le demandent sa RPG n° 2 et d'autres normes en la matière¹¹.

6. Le Tribunal national pour l'égalité et la non-discrimination (NDET), créé en 2015¹², est le troisième organisme étroitement associé aux travaux des organismes de promotion de l'égalité. Il est chargé, depuis les modifications apportées à la loi sur la non-discrimination en 2022¹³, de recommander le cas échéant une indemnisation dans les affaires de discrimination¹⁴. L'ECRI espère que les recommandations du NDET seront davantage suivies.
7. Le budget du NDET a augmenté ces dernières années pour atteindre actuellement 500 000 € par an. Le nombre d'affaires traitées a également progressé. Avec une charge de travail qui devrait avoisiner le niveau record de 160 affaires en 2024, l'ECRI a constaté lors de la visite de 2024 en Finlande que les ressources humaines disponibles sont à peine suffisantes, et menacées de pénuries temporaires dues aux maladies ou congés de maternité¹⁵. Elle rappelle qu'il importe que le NDET dispose d'un budget proportionnel au nombre d'affaires qu'il traite pour pouvoir remplir sa mission.

B. Éducation inclusive

8. La loi sur l'éducation de base¹⁶ fixe à son article 2 les objectifs de l'éducation, dont la garantie de l'égalité dans l'éducation et la promotion de l'égalité par l'éducation. Or, pour les acteurs de l'éducation de la petite enfance assurant ce type d'enseignement dans un établissement spécifique (écoles maternelles), cet objectif est ramené, à compter de 2025, à la promotion de l'égalité uniquement en application de la loi sur l'égalité (c'est-à-dire l'égalité sur la base du genre, de l'identité de genre et de l'expression de genre)¹⁷. En outre, depuis 2022, la loi sur la non-discrimination imposait aux établissements d'éducation de la petite enfance la mise en place d'un plan de promotion de la non-discrimination spécifique à chaque site, couvrant notamment la discrimination fondée sur des motifs tels que l'appartenance ethnique ou l'orientation sexuelle. En raison de l'adoption de

¹¹ Voir également l'article 4 de la Directive 2024/1499 du Conseil de l'Union européenne du 7 mai 2024 relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement dans les domaines de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, de l'égalité de traitement entre les personnes en matière d'emploi et de travail sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle et de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière de sécurité sociale ainsi que dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services, et modifiant les Directives 2000/43/CE et 2004/113/CE.

¹² Pour plus de détails sur son mandat, voir le cinquième rapport de l'ECRI sur la Finlande, paragraphes 19 à 23.

¹³ Malgré l'extension du mandat de l'ombudsman pour la non-discrimination à l'emploi, le NDET ne connaît toujours pas des affaires de discrimination au travail au regard de la loi sur la non-discrimination. Il n'examine donc pas les plaintes pour discrimination dans l'emploi fondées sur un motif autre que le genre et l'identité ou l'expression de genre, qui relèvent de la loi sur l'égalité.

¹⁴ Voir [Entry page — Yhdenvertaisuus- ja tasa-arvolautakunta](#). Bien que l'on ne dispose pas de chiffres précis, il semblerait que l'indemnisation a été versée dans 60 % environ des cas où le NDET l'avait recommandée.

¹⁵ En raison de l'augmentation de sa charge de travail, le délai moyen de traitement des dossiers au NDET s'est rapidement allongé, pour passer de 243 jours en 2018 à 352 jours en 2019, puis à 515 jours en 2020. Le relèvement de son budget à partir de 2021 a permis au NDET de recruter du personnel supplémentaire, et les délais de traitement sont retombés à quelque 300 jours en 2024.

¹⁶ Consultable en finnois à [Perusopetuslaki 628/1998 - Ajantasainen lainsäädäntö - FINLEX®](#).

¹⁷ L'obligation faite à tout établissement d'éducation de la petite enfance (notamment les écoles maternelles) de disposer d'un plan d'égalité fondé sur la loi sur la non-discrimination a été abolie à compter de 2025, mais maintenue au niveau des communes. Le plan d'égalité obligatoire basé sur la loi sur l'égalité est maintenu pour les écoles maternelles.

nouvelles modifications de la loi sur la non-discrimination en 2024¹⁸, cette obligation de promouvoir l'égalité incombe désormais aux administrations municipales. L'ECRI invite les autorités à poursuivre activement les objectifs de garantie de l'égalité dans l'éducation et de promotion de l'égalité par l'éducation à tous les niveaux, notamment dans les établissements scolaires, et pour tous les motifs relevant du mandat de l'ECRI.

9. Le programme gouvernemental 2023 mentionne la promotion de l'éducation aux droits humains, et le Forum sur la formation à l'enseignement a révisé le programme 2022-2026 de développement de la formation du personnel enseignant¹⁹. Ce programme couvre la formation initiale et le stage pratique de préparation à l'enseignement, ainsi que la formation professionnelle et continue tout au long de la carrière. L'Agence nationale pour l'éducation a publié d'utiles documents sur les droits humains à l'intention du personnel enseignant et des élèves²⁰. Un rapport de 2023 sur l'éducation à la démocratie et aux droits humains dans les écoles finlandaises²¹, demandé et publié par le gouvernement, n'en a pas moins révélé des lacunes concernant le traitement de ces sujets dans la formation du personnel enseignant, et a conclu à la nécessité de développer des structures suffisantes de formation à la démocratie et aux droits humains.
10. L'ECRI recommande, comme le demande sa Recommandation de politique générale n° 10 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation, que le personnel enseignant des écoles finlandaises bénéficie d'une formation initiale et continue suffisante sur les questions relatives aux droits humains, dont l'interdiction de la discrimination. Ces formations devraient notamment couvrir les normes internationales et européennes relatives aux droits humains et l'utilisation du matériel pédagogique existant développé pour l'enseignement des droits humains, y compris le droit à l'égalité.
11. Les modifications de la loi sur l'éducation de base entrées en vigueur le 1^{er} août 2022 devaient renforcer la protection contre le harcèlement à l'école. Un plan d'action gouvernemental de prévention des brimades, des moqueries, de la violence et du harcèlement dans les écoles et autres établissements d'enseignement a été mis en œuvre de 2021 à 2023. Le gouvernement a prévu 5 millions d'euros dans son budget de 2025 pour financer des projets de communes ou d'établissements scolaires qui souhaitent mener des actions de lutte contre le harcèlement. Chaque établissement doit en outre se doter d'un plan de protection des élèves contre la violence, les brimades et le harcèlement dans le cadre de son plan de bien-être des élèves. Ces plans doivent couvrir les interactions entre élèves ainsi qu'entre élèves et adultes à l'école.
12. Plusieurs interlocuteurs de la société civile rencontrés par la délégation de l'ECRI au cours de sa visite ont indiqué que le harcèlement est fréquent à l'école, en particulier pour des raisons d'appartenance ethnique, de nationalité²², de religion, d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Il ressort des informations recueillies lors de la visite que le personnel scolaire n'est pas suffisamment formé à la

¹⁸ Voir le texte de loi avec les modifications telles qu'elles ont été adoptées : <https://finlex.fi/fi/hallituksen-esitykset/2024/105#OT0> (en finnois).

¹⁹ <http://urn.fi/URN:NBN:fi-fe2022053140998>.

²⁰ Consultable à [hmsioikeus- ja demokratiakasvatus | Opetushallitus](https://hmsioikeus-ja-demokratiakasvatus|Opetushallitus) (oph.fi) (en finnois).

²¹ Rapport consultable à https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/164857/VNTEAS_2023_24.pdf?sequence=1&isAllowed=y (en finnois avec fiches descriptives en suédois et en anglais).

²² Visant notamment des élèves de Russie et d'Ukraine.

manière d'aborder le harcèlement. Des membres du corps enseignant auraient par ailleurs été à l'origine de harcèlement pour des motifs racistes ou religieux²³.

13. L'ECRI recommande que les écoles soient tenues de se doter d'un système de surveillance des actes racistes et LGBTI-phobes, et de communiquer aux autorités scolaires concernées des données convenablement ventilées à ce sujet en vue de la préparation de politiques de prévention à long terme.
14. Le ministère de l'Éducation finance à l'intention du personnel enseignant des projets de formation aux questions LGBTI, souvent dispensées par l'ONG LGBTI Seta²⁴. Mais cet effort s'appuie surtout sur des projets, et seuls y participent d'habitude les membres du corps enseignant intéressés, ce qui signifie que ces formations sont loin d'être systématiques ou obligatoires. La municipalité d'Helsinki a réalisé en 2022-23 un projet dans le cadre duquel des ateliers LGBTI adaptés à l'âge des élèves ont été conçus et organisés de la 6^e à la 9^e pour tous les élèves des établissements d'enseignement public de la ville. L'ONG LGBTI Seta en avait été chargée²⁵. Seta a aussi participé ailleurs en Finlande à des actions éducatives de ce type. Les Agences administratives publiques régionales de Finlande occidentale et intérieure ont travaillé avec Seta pour publier des leçons LGBTI adaptées à l'âge pour les écoles primaires. Elles avaient auparavant organisé des formations à l'intention du personnel scolaire. La formation a ensuite été publiée sur l'internet²⁶. L'ECRI considère comme une **bonne pratique** la coopération entre services publics et société civile à l'organisation de leçons LGBTI adaptées à l'âge dans les écoles primaires.
15. Les programmes scolaires finlandais ne prévoient pas de sensibilisation obligatoire à l'histoire et à la culture du peuple autochtone sâme et des Roms²⁷. L'ECRI pense que cela se traduit par un déficit de connaissances qui ne concourt pas à résorber les attitudes souvent négatives à l'égard de ces groupes.
16. L'ECRI recommande aux autorités finlandaises de faire en sorte que des cours sur l'histoire et la culture du peuple autochtone sâme et des Roms soient dispensés dans l'enseignement scolaire.

C. Personnes immigrées en situation irrégulière

17. Les organisations de la société civile qui aident les personnes immigrées en situation irrégulière estiment qu'il y en aurait entre 3 000 et 6 000 dans le pays, dont quelque 90 % dans la grande agglomération d'Helsinki²⁸.

²³ Il a par exemple été signalé que le directeur d'un établissement aurait parlé de « petits islamistes » ("pikku-islamistit"). Source : (Parland, M., Kwazema, M. (2022). « Looking for Hidden Notebooks: Analysing Social Exclusion Experienced by Teachers of Minority Religions in Finnish Schools ». In: Alemanji, A.A., Meijer, C.M., Kwazema, M., Benyah, F.E.K. (eds) *Contemporary Discourses in Social Exclusion*. Palgrave Macmillan, Cham.

²⁴ IGLYO 2022 LGBTI Inclusive education report, page 66, consultable à https://drive.usercontent.google.com/download?id=151PykC17_rw4FFGzQ3mgb5giY1I7zaFS&export=download&authuser=0.

²⁵ Voir [Sateenkaarityöpajat alkoivat – Taivallahden peruskoulussa oppilaat ja opettajat pitivät keskusteluja tärkeinä | Helsingin kaupunki](#) (en finnois).

²⁶ Le matériel pédagogique est consultable en finnois à [Sateenkaarioppitunti](#).

²⁷ Voir https://www.oph.fi/sites/default/files/documents/perusopetuksen_opetussuunnitelman_perusteet_2014.pdf et https://www.oph.fi/sites/default/files/documents/lukion_opetussuunnitelman_perusteet_2019.pdf (tous deux en finnois), ainsi que l'article: *The Roma – an Overlooked minority*, janvier 2024. <https://kielikampus.jyu.fi/fi/blog/blogikirjoitukset-vuosittain/2024/the-roma-an-overlooked-minority>.

²⁸ La plupart des personnes immigrées en situation irrégulière en Finlande appartiennent actuellement à l'une des catégories suivantes : a) personnes déboutées de leur demande d'asile et restées dans le pays au-delà de la limite de 30 jours après la décision et qui n'ont ni fait appel ni déposé une nouvelle demande ; b) personnes ayant précédemment obtenu un permis de séjour sur la base d'une protection humanitaire ou un permis de séjour temporaire en raison d'obstacles à l'éloignement, mais qui ont perdu leur droit au séjour après la modification de la loi sur les étrangers ; c) personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas demander l'asile en Finlande pour une raison quelconque ; d) personnes qui restent au-delà de la durée de validité de leur visa ou de leur permis de séjour, et personnes ressortissantes de l'UE ou d'autres pays nordiques qui séjournent plus de 90 jours dans le pays sans en informer les autorités ou sans déclarer leur résidence.

18. La Constitution donne aux enfants de personnes immigrées en situation irrégulière en Finlande le droit de fréquenter l'école. Or il est apparu lors de la visite en Finlande que les parents n'ont pas toujours connaissance de ce droit, ou craignent que l'administration de l'école ne révèle à la police leur présence irrégulière.
19. Actuellement, les personnes immigrées en situation irrégulière en Finlande ont le droit de bénéficier de services sociaux et de soins de santé d'urgence, ainsi que, depuis les modifications de la législation entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, des soins de santé qui, selon un professionnel de santé, ne peuvent être différés²⁹. Les enfants en situation irrégulière ont droit aux mêmes soins de santé que les enfants finlandais.
20. Le programme gouvernemental 2023 prévoit de n'assurer aux personnes immigrées en situation irrégulière que les soins urgents³⁰. Des consultations ont été menées à cette fin au cours de l'été 2024³¹ et un projet de loi était en préparation au début de l'année 2025³². L'ECRI encourage vivement les autorités à faire en sorte que le droit des personnes immigrées en situation irrégulière aux soins de santé englobe les traitements médicaux d'urgence et autres formes de soins de santé nécessaires, comme le demande le paragraphe 21 de sa RPG n° 16 sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination³³.
21. Les interlocuteurs de la société civile rencontrés par la délégation de l'ECRI au cours de sa visite ont évoqué à plusieurs reprises une autre difficulté, à savoir que les professionnels de santé connaissent souvent mal la procédure administrative de traitement des personnes immigrées en situation irrégulière et la législation en la matière. Les organisations de la société civile qui aident ces personnes passent ainsi beaucoup de temps à expliquer au personnel administratif des établissements de santé les droits fondamentaux des personnes immigrées en situation irrégulière. L'ONG Global Clinic publie sur son site web des informations sur leur droit aux soins de santé d'urgence et autres soins nécessaires³⁴ ; elle a dispensé aux réceptionnistes des établissements de santé des formations à ce sujet.
22. Au cours de sa visite, la délégation de l'ECRI a eu connaissance du cas d'un migrant en situation irrégulière pris par la police dans un hôpital et expulsé. Si le fait est avéré, il pourrait constituer un manquement à l'obligation de pare-feu entre le contrôle de l'immigration et les services de santé, et une ingérence des services d'immigration et des forces de l'ordre.
23. L'ECRI recommande aux autorités de diffuser des lignes directrices détaillées et d'offrir la formation nécessaire au personnel des établissements de santé sur les soins auxquels ont droit les personnes immigrées en situation irrégulière. Il devrait y être clairement précisé qu'il est interdit de communiquer aux services de

²⁹ Voir [Finland: new law expands health care for undocumented migrants — PICUM](#). Voir aussi [Health services for undocumented migrants — THL](#). Les soins de santé qui ne peuvent être différés sont l'examen et les soins immédiats nécessités par une maladie soudaine, une blessure, l'aggravation d'une maladie du longue durée ou une réduction de capacité fonctionnelle qui aggraverait une maladie ou une blessure en l'absence de traitement. Les soins dentaires urgents, les soins de santé mentale, le traitement de la toxicomanie et le soutien psychosocial sont considérés comme des soins qui ne peuvent être différés. Cette politique couvre également les vaccinations contre les maladies infectieuses, l'avortement et les soins prénatals, ainsi que les soins continus, par exemple pour les patients atteints d'un cancer. L'accouchement est considéré comme relevant des soins aigus et est pris en charge pour toutes les femmes.

³⁰ Voir [Hallitus on rajoittamassa paperittomien oikeutta välttämättömään terveydenhuoltoon – Helsingissä lakimuutos ei välttämättä vaikuttaisi | Kotimaa | Yle](#) (en finnois).

³¹ Voir [Preparation of legislation on the health care rights of persons residing in Finland in violation of immigration legislation — Ministry of Social Affairs and Health \(stm.fi\)](#).

³² Le projet de loi du 6 janvier 2025 (principalement en finnois) est consultable à <https://stm.fi/en/project?tunnus=STM158:00/2024>. Le parlement devrait l'examiner en avril 2025.

³³ Voir la [Recommandation de politique générale n° 16 de l'ECRI](#), Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).

³⁴ Voir [Global Clinic — Paperittomille potilaille](#) (en finnois).

l'immigration et aux forces de l'ordre des données personnelles ou d'autres informations sur les personnes soupçonnées de présence ou de travail irréguliers. Les autorités devraient s'inspirer en cela de la Recommandation de politique générale n° 16 de l'ECRI sur la protection des personnes immigrées en situation irrégulière contre la discrimination.

24. On peut se féliciter que la municipalité d'Helsinki offre depuis de nombreuses années aux personnes immigrées en situation irrégulière des services de santé relativement étendus, dont tous les services de laboratoire et de santé mentale — notamment au centre de santé et de bien-être du quartier Kalasatama d'Helsinki³⁵. L'ECRI voit là une **bonne pratique**.

D. Égalité des personnes LGBTI³⁶

25. La Finlande arrive au sixième rang du classement 2024 ILGA-Europe, avec un score de 70,62 %³⁷. Une enquête de mai 2024 de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)³⁸ montre que le taux de discrimination envers les personnes LGBTI est relativement faible en Finlande³⁹. La même enquête révèle toutefois que la confiance des personnes interrogées en l'efficacité des efforts de lutte du gouvernement finlandais contre les préjugés et l'intolérance à l'égard des personnes LGBTI a considérablement chuté depuis 2019⁴⁰.
26. Le plan d'action 2024 pour l'égalité prévoit que les questions d'égalité LGBTI soient traitées transversalement. Il ne propose toutefois pas de mesures concrètes en la matière. Il est apparu lors de la visite de l'ECRI que les organisations de la société civile, organisations LGBTI comprises, jugent nécessaire une stratégie et/ou un plan d'action spécifiques pour l'égalité des personnes LGBTI — ce qui est aussi l'avis de l'ombudsman pour l'égalité. L'ECRI partage ce point de vue. Le Parlement sâme a d'ailleurs approuvé le lancement d'un plan d'action LGBTI, dont le financement est cependant incertain⁴¹.
27. L'ECRI recommande aux autorités de préparer et d'adopter une stratégie nationale LGBTI, assortie d'un plan d'action national, dotés d'un budget suffisant de mise en œuvre. La stratégie et le plan d'action devraient être préparés en étroite concertation avec les acteurs de la société civile, et le plan d'action devrait inclure des objectifs concrets et mesurables, flanqués d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation d'impact. Les autorités devraient pour cela s'inspirer de la Recommandation de politique générale n° 17 de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI. Elles pourront si nécessaire demander son appui au Conseil de l'Europe.
28. Le gouvernement a financé en 2016-2017 le projet *Finland 100 – In Rainbow Colors* (Finlande : 100 ans aux couleurs de l'arc-en-ciel) pour mieux faire connaître l'histoire des communautés LGBTI dans le pays. Ce projet a conduit à la création de l'association *Friends of Queer History* (*Sateenkaarihistorian ystävät ry*, amicale de l'histoire de l'homosexualité), qui a reçu en 2024 un prix public pour la sensibilisation à l'histoire des personnes LGBTI dans le pays⁴². Il y a lieu de s'en féliciter. L'ECRI se félicite aussi du fait que l'Agence finlandaise des médicaments

³⁵ Voir [Special services for immigrants | City of Helsinki](#).

³⁶ Sur la terminologie, voir le [glossaire](#) de l'ECRI.

³⁷ Voir [Finland - Rainbow Map \(ilga-europe.org\)](#) et [How did Finland and Greece end up in the same place on the Rainbow Map? | ILGA-Europe](#).

³⁸ Voir https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2024-lgbtq-equality_en.pdf.

³⁹ La discrimination à l'égard des femmes transgenres en Finlande est par exemple l'une des plus faibles de l'UE (41 %). Il en va de même pour la discrimination à l'égard des personnes non binaires et issues de la diversité de genre (38 %), et pour la discrimination à l'égard des personnes LGBTI au travail (11 %) et dans l'éducation (6 %).

⁴⁰ Voir tableau de la page 81 de l'enquête FRA de mai 2024.

⁴¹ Voir [Valtion budjettiesitys tarjoaa kylmää kyytiä saamelaiskäräjille – tiedossa suuret leikkaukset | Kotimaa | Yle](#) (en finnois).

⁴² Voir [Queer History Shines in the Light of a State Award - Sateenkaarihistorian ystävät](#).

(Fimea) a mis à jour en août 2023 ses lignes directrices sur le don de sang d'hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, et ainsi supprimé à compter d'octobre 2023 la période d'exclusion de quatre mois après les derniers contacts sexuels imposée auparavant aux dons de sang chez ce groupe.

29. Le parlement a adopté le 1^{er} février 2023 une nouvelle loi sur la reconnaissance du genre, entrée en vigueur en avril 2023⁴³. Ce texte a supprimé l'obligation faite aux personnes transgenres d'être stérilisées ou de prouver leur infertilité pour obtenir la reconnaissance juridique de leur genre. L'exigence de diagnostic psychiatrique préalable a également été supprimée. Un délai de réflexion de 30 jours est obligatoire avant la reconnaissance. L'ECRI a appris que quelque 1 700 personnes ont demandé la reconnaissance juridique de leur genre dans les sept mois qui ont suivi l'entrée en vigueur de la législation modifiée⁴⁴.
30. La modification de la législation a beaucoup raccourci le processus d'obtention de la reconnaissance du genre, mais les délais d'attente restent longs pour les soins de santé correspondants, car il n'y a que deux cliniques spécialisées dans le pays : l'une à Helsinki et l'autre à Tampere⁴⁵. L'ECRI invite les autorités à prendre des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les personnes transgenres aient accès en temps voulu aux traitements nécessaires à l'affirmation de leur genre.
31. Le ministère des Affaires étrangères a publié en 2020 une étude sur les droits et le vécu des personnes intersexes et de leurs familles en Finlande. Cette étude a conclu que les parents n'étaient pas suffisamment informés de ce qu'ils peuvent ou non faire, notamment les autorisations et interdictions d'interventions chirurgicales sur les enfants intersexes⁴⁶.
32. Un rapport de 2020 demandé par le ministère des Affaires sociales et de la Santé sur les divers modèles de réglementation du statut juridique des minorités sexospécifiques a conclu que le traitement des enfants intersexes était contraire à la loi sur le statut et les droits des patients⁴⁷. La législation y était cependant jugée suffisante pour la protection des droits humains des enfants intersexes. L'ECRI se félicite que l'Institut finlandais de la santé et du bien-être ait publié à l'intention des professionnels de la santé un guide sur les enfants intersexes et sur la manière de communiquer avec leurs parents, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'enfance⁴⁸.
33. La participation des parents aux décisions varie d'un hôpital à l'autre en ce qui concerne les opérations non médicalement justifiées et l'assignation du sexe juridique d'un enfant intersexe. Sur les cinq hôpitaux universitaires existants, seul celui d'Oulu refuse de pratiquer des opérations sur des enfants intersexes pour toute autre raison qu'une indication médicale. Le Conseil consultatif national sur la protection sociale et la déontologie des soins de santé (ETENE)⁴⁹ est aussi d'avis que les ressources des unités de soins de santé de soutien aux personnes intersexes sont insuffisantes. Selon les interlocuteurs de la société civile rencontrés par l'ECRI lors de sa visite, les comptes rendus opératoires des interventions médicales pratiquées sur des personnes intersexes disparaîtraient souvent ou seraient supprimés, ce qui pose ensuite de graves problèmes à ces

⁴³ Voir [Laki sukupuolen vahvistamisesta 295/2023 - Ajantasainen lainsäädäntö - FINLEX®](#) (en finnois).

⁴⁴ Voir [Yli 1 700 ihmistä on hakenut sukupuolen vahvistamista omalla selvityksellä | Kotimaa | Yle](#) (en finnois).

⁴⁵ L'ECRI a donc recommandé la création d'une troisième clinique (paragraphe 103 de son cinquième rapport).

⁴⁶ Voir le résumé et les recommandations, à partir de la page 2 de l'étude, consultable à https://um.fi/documents/35732/0/IP1709011_STUDY_ON_THE_RIGHTS_AND_EXPERIENCES_sahkoinen_5.pdf/2e3c62c4-da72-7846-98e9-731aefabce2?_t=1585920363798.

⁴⁷ Consultable à [Laki potilaan asemasta ja oikeuksista 785/1992 - Ajantasainen lainsäädäntö - FINLEX®](#) (en finnois ou suédois).

⁴⁸ Voir <https://thl.fi/aiheet/sukupuolten-tasa-arvo/tasa-arvon-edistaminen/tietopaketti-sateenkaarilapsista-ja-nuorista-ammattilaiselle/sote-ammattilainen-sateenkaarilapsen-ja-nuoren-tukena/miten-kohdata-intersukupuolinen-lapsi-ja-nuori-terveyspalveluissa> (en finnois).

⁴⁹ [National Advisory Board on Social Welfare and Health Care Ethics \(ETENE\)](#).

personnes à l'âge adulte en rendant difficile l'appréciation de la nécessité d'interventions médicales ultérieures.

34. Malgré quelques intentions antérieures d'interdiction juridique des modifications des caractéristiques sexuelles de l'enfant intersexe sans son consentement libre et éclairé, il n'y a pas eu de projet de loi ou autre action dans ce domaine, et rien ne figure à ce sujet dans le programme gouvernemental de 2023⁵⁰.
35. L'ECRI recommande en priorité aux autorités de préparer et de présenter au parlement un projet de loi complet qui reconnaisse expressément le droit des personnes intersexes à l'intégrité corporelle et interdise les interventions chirurgicales médicalement inutiles (souvent dites « chirurgie de normalisation sexuelle ») et autres traitements non thérapeutiques jusqu'à ce que l'enfant intersexe soit capable de participer aux décisions, sur la base du principe du consentement libre et éclairé. Le texte devrait être rédigé en concertation avec les experts et les professionnels de la santé concernés, les enfants intersexes et leurs parents ou tuteurs, et tenir dûment compte de la Recommandation de politique générale n° 17 de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI et des autres normes du Conseil de l'Europe en la matière.
36. Une initiative citoyenne⁵¹ demandant l'interdiction des pratiques dites de conversion a recueilli plus de 50 000 signatures⁵² en 2023, ce qui a obligé le parlement à organiser un débat à ce sujet. Il a commencé à examiner l'initiative en novembre 2023. L'ombudsman pour la non-discrimination et l'ombudsman pour l'égalité ont également soutenu l'interdiction juridique de ces pratiques⁵³. Bien que le parlement ait approuvé l'initiative citoyenne le 28 mars 2025, le Premier ministre et la ministre de la Justice auraient déclaré qu'il était peu probable qu'un projet de loi visant à interdire les pratiques de conversion soit élaboré et adopté avant la fin du mandat du gouvernement actuel⁵⁴. L'ECRI invite les autorités à appuyer la préparation d'une législation complète interdisant tout acte visant à convertir ou à modifier l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre des mineurs, ainsi que tout acte de ce type visant des adultes contre leur gré — cela en s'inspirant de sa Recommandation de politique générale n° 17 sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI.
37. L'Institut finlandais pour la santé et la protection sociale a mené dans le cadre de la stratégie nationale sur la santé mentale un projet visant à rendre les professionnels mieux à même de soutenir les enfants dans leur diversité de genre⁵⁵. En ce qui concerne plus généralement le bien-être des jeunes LGBTI, il a diffusé à l'intention des professionnels concernés des informations sur les enfants et les jeunes LGBTI⁵⁶, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'enfance. L'ECRI encourage les autorités à poursuivre leurs efforts sur tous les problèmes spécifiques de santé mentale rencontrés par les enfants et les jeunes en raison de la diversité de genre ; elle renvoie ici aux observations finales de 2023 du Comité

⁵⁰ L'ECRI note que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, dans ses observations finales de 2023, a recommandé à la Finlande de « veiller à ce qu'aucun enfant intersexe ne fasse l'objet de traitements médicaux ou d'actes chirurgicaux non nécessaires lorsque ceux-ci peuvent être reportés en toute sécurité jusqu'à ce que l'enfant soit en mesure de donner son consentement éclairé ».

⁵¹ Référence KAA 6/2023 vp. Pour le déroulement de la procédure : https://www.eduskunta.fi/FI/vaski/KasittelytiedotValtiopaivaasia/Sivut/KAA_6+2023.aspx (en finnois).

⁵² Voir [Seta vaatii eheyttämistoiminnan täyskieltoa Suomeen | Seta ry.](#)

⁵³ La déclaration de février 2024 de l'ombudsman pour la non-discrimination est consultable à <https://yhdenvertaisuusvaltuutettu.fi/-/yhdenvertaisuusvaltuutetun-lausunto-eheytyshoitojen-kieltamista-koskevasta-kansalaisaloitteesta> (en finnois).

⁵⁴ Voir [PM Orpo: Legislative ban on conversion therapy unlikely to proceed this term | Yle News | Yle](#)

⁵⁵ Voir [Sukupuolen moninaisuus voimavarana - THL](#) (en finnois).

⁵⁶ Voir <https://thl.fi/aiheet/sukupuolten-tasa-arvo/tasa-arvon-edistaminen/tietopaketti-sateenkaarilapsista-ja-nuorista-ammattilaiselle> (en finnois).

des droits de l'enfant des Nations Unies, dans lesquelles il recommande de renforcer les services et programmes de santé mentale destinés aux enfants, y compris les enfants LGBTI⁵⁷.

II. DISCOURS DE HAINE ET VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE

38. Le Code pénal finlandais ne définit pas le crime de haine (ou le discours de haine passible de sanctions pénales) comme une infraction en soi. Mais plusieurs de ses articles peuvent être invoqués devant les tribunaux sur des infractions liées au discours de haine et autres crimes de haine. Ce sont, par ordre de pertinence : chapitre 11, article 10 : agitation contre un groupe de population ; chapitre 11, article 10a : agitation aggravée contre un groupe de population ; chapitre 24, article 9 : diffamation ; chapitre 24, article 10 : diffamation aggravée ; chapitre 11, article 11 : discrimination ; chapitre 17, article 10 : profanation du caractère sacré de la religion ; chapitre 25, article 7 : menace illicite ; et chapitre 17, article 1 : incitation publique à la commission d'une infraction.
39. L'article 5 du chapitre 6 du Code pénal dit par ailleurs que le motif fondé sur la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, la religion ou les convictions, l'orientation sexuelle, le handicap ou autre critère comparable, peut constituer une cause d'aggravation de la peine.

A. Discours de haine⁵⁸

40. Selon les données fournies par les autorités finlandaises, la fréquence du discours de haine a augmenté au cours de la période de monitoring : 837 faits de cette nature ont été signalés à la police en 2022, contre 740 l'année précédente, 543 en 2020 et 574 en 2019. Les motifs de haine les plus fréquents étaient l'appartenance ethnique et l'origine nationale⁵⁹, puis la religion ou les croyances, et en troisième position l'orientation sexuelle et l'identité ou l'apparence transgenre. Les chiffres annuels suivants correspondent au nombre d'actes poursuivis pour agitation contre un groupe de population, avec entre parenthèses le nombre de condamnations prononcées : 2023 : 9 (5) ; 2022 : 14 (12) ; 2021 : 11 (9) ; 2020 : 16 (14) ; 2019 : 29 (27). Pour les poursuites et les condamnations pour diffamation (qualifiée de crime de haine par la police), les chiffres ont été les suivants au cours de la même période : 2023 : 3 (1) ; 2022 : 3 (2) ; 2021 : 2 (1) ; 2020 : 0 (0) ; 2019 : 1 (1). Et pour les menaces illicites (qualifiées de crimes de haine par la police) : 2023 : 4 (2) ; 2022 : 3 (3) ; 2021 : 0 (0) ; 2020 : 1 (1) ; 2019 : 1 (1).
41. La législation finlandaise interdit le discours de haine constituant du harcèlement sans présenter le degré de gravité requis pour être punissable en droit pénal. L'article 14 de la loi sur la non-discrimination modifiée en 2022 dit que tout comportement manifestant l'intention de porter atteinte ou portant effectivement atteinte à la dignité d'une personne ou d'un groupe pour des motifs figurant à l'article 8 (1) de la même loi (tels que l'origine, la nationalité, la langue, la religion ou les croyances, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques personnelles) constitue du harcèlement. Un tel comportement suscite une atmosphère dégradante, hostile ou menaçante à l'égard de la personne ou du groupe pour les

⁵⁷ Paragraphe 32 (b) des observations finales du Comité des droits de l'enfant concernant la Finlande, consultable à <https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=GvRqo%2BMktocntrdhPpA7hufOXT8lffFQ5RmTT%2F8xUclxeMtbJr8oE4wE2LjVYDxtLEkGVOULGPP6%2BcLFRucrmg%3D%3D>.

⁵⁸ Voir la définition du discours et du crime de haine dans le [glossaire](#) de l'ECRI.

⁵⁹ Comme les injures racistes qui ont suivi la sélection d'une personne non blanche pour le rôle de Lucia lors de la fête traditionnelle de sainte Lucie célébrée le 13 décembre. L'ombudsman pour la non-discrimination a ouvert une enquête. Voir [Non-Discrimination Ombudsman to investigate Lucia racism | Yle News | Yle](#), <https://yle.fi/news> et [Black woman targeted by racist abuse in Finland over festival role | Finland | The Guardian](#). Le public a vigoureusement pris parti en faveur de la Lucia élue et contre le racisme, avec un afflux de dons à l'ONG organisant les célébrations. Voir [Supporters help raise nearly €500k for Lucia fundraiser in response to racist abuse | Yle News | Yle](#). Le Premier ministre, lors d'une rencontre fortuite avec la chorale de « Lucia », a déploré les attaques racistes dont avait été victime la Lucia de cette année. Voir [Petteri Orpo tapasi yllättäen rasismivyyrön kohteeksi joutuneen Lucia-neidon: Sanoi olevansa pahoillaan tämän puolesta | HS.fi](#).

raisons mentionnées. La définition du harcèlement a été modifiée : il peut désormais viser non seulement un individu, mais aussi un groupe de personnes⁶⁰.

42. Au moment de la visite de l'ECRI, la Commission européenne avait lancé une procédure d'infraction à l'encontre de la Finlande pour manquement à transposer convenablement les règles de l'UE⁶¹ relatives à la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal. La Finlande n'aurait pas rendu punissable le discours de haine lorsqu'il vise des membres d'un groupe défini par référence à la race, la couleur, la religion, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. Elle n'aurait en outre pas rendu punissables des formes spécifiques de discours de haine : l'apologie, la négation ou la banalisation grossière publiques des crimes internationaux et de l'Holocauste. Elle n'aurait pas non plus veillé à ce que les infractions pénales liées au racisme et à la xénophobie puissent faire l'objet d'une enquête et de poursuites sans plainte ou accusation de la victime. Un rapport⁶² publié par le ministère de la Justice en 2024 analyse le minimum de modifications à apporter à la disposition du droit pénal relative à l'agitation contre un groupe de population pour satisfaire aux règles de l'UE ; il formule une série de recommandations, auxquelles l'ECRI espère que les autorités donneront suite.
43. L'Institut national de l'audiovisuel (KAVI) a publié en février 2024 les premiers résultats d'une enquête menée auprès de personnes de 15 à 29 ans sur l'impact de l'utilisation des médias sociaux et des smartphones sur leur bien-être. Ces résultats⁶³ ont révélé que 40 % de ces personnes avaient reçu l'année précédente des discours de haine et des propos discriminatoires ou racistes sur leur smartphone.
44. La législation en vigueur au moment de la visite de l'ECRI limitait considérablement les possibilités offertes à la police de recourir à des systèmes automatisés de dépistage du discours de haine en ligne (notamment lorsqu'il atteint le degré de gravité punissable en droit pénal). La police est toutefois régulièrement présente sur une plateforme de jeux en ligne, sous la forme d'une « police du jeu » (*pelipoliisi* en finnois)⁶⁴, ce qui lui permet de parler aux jeunes de questions comme le discours et le crime de haine en ligne. Les utilisateurs, y compris les victimes de crimes de haine en ligne, peuvent prendre contact avec elle dans un espace en ligne protégé et aisément accessible de la plateforme, ainsi qu'avec d'autres professionnels de l'assistance. L'ECRI voit là une **bonne pratique**.
45. Le Parti des Finlandais (extrême droite) est entré dans la coalition gouvernementale sortie des élections législatives d'avril 2023. Des déclarations racistes de membres haut placés de ce parti, dont sa cheffe⁶⁵, ont donné lieu au

⁶⁰ L'ombudsman pour la non-discrimination reçoit et instruit les demandes et les affaires liées au discours de haine au regard de la loi sur la non-discrimination. Les nombres annuels de harcèlements qui lui ont été signalés ont été de 60 en 2023, 44 en 2022, 51 en 2021, 34 en 2020 et 51 en 2019.

⁶¹ Voir la [décision-cadre 2008/913/JAI](#) visant à faire en sorte que certaines manifestations graves de racisme et de xénophobie soient passibles de sanctions pénales effectives, proportionnées et dissuasives.

⁶² Voir

https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/165809/OM_2024_21.pdf?sequence=1&isAllowed=y&_cf_chl_tk=xWbDA.i.aL.E1.Kbi2pAq8yJ5RBBq33IGqkEv.SQAnI-1732872963-1.0.1.1-ymuvz.Dt9Yz68KMmZxQQHiBPu_alRI_SITXyuJ6NV5Y (en finnois avec fiches descriptives en suédois et en anglais).

⁶³ Enquête (uniquement en finnois) : <https://medialukutaitosuomessa.fi/pienituloisissa-kotitalouksissa-elavat-nuoret-kohtaavat-muita-useammin-kielteisiamediakokemuksia-alypuhelimillaan/>.

⁶⁴ Voir [Pelipoliisi - Twitch](#) (en finnois).

⁶⁵ Au cours de la première année de son mandat, la cheffe du Parti des Finlandais et Vice-Première ministre a dû présenter des excuses après qu'il a été révélé qu'elle avait publié des propos racistes sur son blog lorsqu'elle était plus jeune, dont des meurtres imaginaires de jeunes immigrés. Voir [Far-right Finnish leader Riikka Purra sorry in racist posts uproar \(bbc.com\)](#). Un autre ministre du même parti avait déjà dû démissionner, après dix jours seulement en fonction ; il avait été révélé qu'il avait assisté à des rencontres de mouvance néonazie et qu'il avait plaisanté sur le nazisme Voir [Finland's economy minister resigns after Nazi references — POLITICO](#). Voir aussi [Finnish government and top ministers survive confidence votes over racism scandals — POLITICO](#).

cours de l'été 2023 à une série de scandales⁶⁶, ce qui a conduit le 8 septembre 2023 à une motion de censure au parlement sur la question de savoir si le gouvernement lutte suffisamment contre le racisme. Le gouvernement a survécu. Cet épisode a été généralement perçu comme indiquant clairement que le gouvernement et les autres responsables publics doivent en faire davantage pour contrer le discours de haine raciste et s'abstenir d'en tenir eux-mêmes. L'ECRI invite les autorités à inciter plus énergiquement les responsables politiques et les hauts fonctionnaires à condamner fermement et promptement le discours de haine raciste et autres formes de discours de haine, et tous les partis politiques finlandais à signer la Charte des partis politiques européens pour une société non raciste et inclusive, approuvée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans sa Résolution 2443 (2022)⁶⁷.

46. À la veille de la motion de censure, le gouvernement avait publié une déclaration⁶⁸ sur la promotion de l'égalité, de l'égalité de genre et de la non-discrimination au sein de la société finlandaise. Cette déclaration évoque des mesures de promotion de l'égalité et de lutte contre le racisme. Elle précise qu'il sera fait échec aux actes motivés par la haine contre les juifs, les musulmans, les chrétiens et autres groupes religieux, et que la négation de l'Holocauste sera érigée en infraction⁶⁹.
47. Un plan de lutte contre le racisme et de promotion de l'égalité a été publié le 5 septembre 2024⁷⁰. Intitulé *A New Boost for Equality in Finland* (une nouvelle dynamique pour l'égalité en Finlande), il insiste particulièrement sur l'emploi et évoque le discours de haine visant certains groupes qui relèvent du mandat de l'ECRI, comme les musulmans, les juifs et les Roms. Il s'inscrit dans la continuité du plan d'action *An Equal Finland* (une Finlande de l'égalité)⁷¹. Le Premier ministre avait auparavant reconnu en août 2024, à l'occasion du lancement d'une nouvelle campagne contre le racisme, que ce dernier est un problème en Finlande⁷².
48. Or plusieurs mois plus tard, 33 acteurs de la société civile, dont Amnesty International Finlande, ont publié en mars 2024 une déclaration affirmant que les politiques gouvernementales, y compris les initiatives législatives, certaines parties du programme gouvernemental 2023 et des déclarations émanant de membres haut placés de la coalition gouvernementale menaçaient d'empirer le racisme et la discrimination en Finlande⁷³. La déclaration appelle au renforcement de la législation de lutte contre le discours de haine raciste.

⁶⁶ Voir [Third racism scandal hits Finland's government in space of a month — POLITICO](https://www.politico.eu/article/third-racism-scandal-hits-finlands-government-in-space-of-a-month/) et <https://www.hs.fi/politiikka/art-2000009742553.html> (en finnois).

⁶⁷ Voir à ce sujet le paragraphe 53 de la [Recommandation CM/Rec\(2022\)16](#) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine et la [Charte des partis politiques européens pour une société non raciste et inclusive](#).

⁶⁸ Voir [Government adopts statement to Parliament on promoting equality, gender equality and non-discrimination — Finnish Government \(valtioneuvosto.fi\)](https://valtioneuvosto.fi/-/1410853/lakiehdotus-lausunnoilla-holokaustin-kiistamisesta-erillinen-rangaistussaanos). Le rapport est consultable en finnois à : <https://bin.yhdistysavain.fi/1586428/RWMi5qFyISAkQRjVPSEY0aINBa/Antisemitismiselvitys%202024.pdf>.

⁶⁹ L'ECRI a appris que des condamnations pour négationnisme avaient été prononcées en application des articles du CP relatifs à l'agitation contre un groupe de population. Les nouveaux articles du CP traitant spécifiquement de la négation de l'Holocauste pourraient en fait abaisser la peine maximale de deux à un an par rapport aux articles sur l'agitation contre un groupe de population. Voir <https://valtioneuvosto.fi/-/1410853/lakiehdotus-lausunnoilla-holokaustin-kiistamisesta-erillinen-rangaistussaanos> (en finnois). Pour cette raison, et aussi parce que la négation de l'Holocauste pouvait déjà être considérée comme passible de sanctions en vertu des articles sur l'agitation contre un groupe de population, la proposition de loi a fait l'objet de nombreuses critiques pendant la phase de consultation. Ces réactions ont conduit le gouvernement à réexaminer le projet de loi, notamment pour ce qui est de la peine maximale pouvant être prononcée en cas de négation de l'Holocauste.

⁷⁰ Consultable à [A New Boost for Equality in Finland : Government action plan to combat racism and promote equality — Valto \(valtioneuvosto.fi\)](https://valtioneuvosto.fi/-/1410853/lakiehdotus-lausunnoilla-holokaustin-kiistamisesta-erillinen-rangaistussaanos).

⁷¹ Consultable à https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/163737/OM_2022_2_ML.pdf.

⁷² Voir [Purra yhdisti Britannian veitsi-iskun toisen sukupolven maahanmuuton ongelmiin – Orpo: "En lähtisi tekemään tätä johtopäätöstä"](#) | [Politiikka | Yle](#) (en finnois).

⁷³ Voir [Järjestöt: Hallituksen politiikka uhkaa syventää rasismia ja syrjintää \(amnesty.fi\)](#) (en finnois).

49. Une enquête menée en 2023⁷⁴ auprès de juifs vivant en Finlande a montré que l'antisémitisme a progressé en Finlande ces cinq dernières années⁷⁵. Il ressort des réponses que l'antisémitisme apparaît surtout en Finlande sur l'internet et dans les médias sociaux, puis dans les médias traditionnels et la vie politique. Parmi les personnes interrogées, 54 % ont déclaré être assez ou très inquiètes d'être exposées à des insultes ou du harcèlement verbal.
50. La Cour suprême a interdit en septembre 2020⁷⁶ le Mouvement de résistance nordique (néonazi) en Finlande. Cette décision était surtout justifiée par les discours de haine visant des personnes étrangères et juives, ainsi que par le recours à la violence ; la Cour avait estimé que le mouvement agissait en violation de la loi et des principes moraux reconnus. Des membres avaient été condamnés pour de nombreux actes de violence.
51. Selon Seta, la principale ONG de défense des personnes LGBTI, ces dernières sont de plus en plus exposées au discours de haine en Finlande⁷⁷. Cette montée des crimes et discours de haine LGBTI-phobes est confirmée par les informations reçues des autorités lors de la visite de l'ECRI. Selon Seta, plus de la moitié des marches des fiertés organisées en Finlande se sont accompagnées d'actes de haine. Dans plusieurs cas, des personnalités politiques locales auraient tenu des discours de haine. En avril 2023, un festival culturel LGBTI qui devait présenter le film *Drag Kids*⁷⁸ a dû être annulé en raison de messages haineux, y compris de la part de responsables politiques, et de menaces⁷⁹.
52. Les Roms sont également en butte au discours de haine. La police a enregistré 64 affaires d'injures, de menaces ou de harcèlement verbal contre des Roms en 2023, soit une progression de 12 % par rapport à 2022⁸⁰.
53. Selon des interlocuteurs de la société civile avec lesquels la délégation de l'ECRI s'est entretenue au cours de sa visite, le discours de haine visant les Sâmes s'est aussi intensifié. Les activistes de ce groupe possédant une certaine visibilité dans les médias finlandais sont beaucoup pris en ligne de mire. La haine envers les personnes sâmes est particulièrement répandue dans les médias sociaux et à propos de questions comme les élections au Parlement sâme⁸¹.
54. Il est donc clairement apparu à l'ECRI, lors de sa visite en Finlande, que le discours de haine visant plusieurs groupes qui relèvent de sa mission a atteint un niveau critique, notamment en ligne et dans la vie politique, et que les efforts de lutte actuels ne suffisent pas. L'ECRI juge par ailleurs qu'il conviendrait de mieux associer les médias à la surveillance du discours de haine⁸².
55. L'ECRI recommande en priorité aux autorités d'agir contre le discours de haine raciste et LGBTI-phobe, notamment en ligne ou lorsqu'il émane de personnalités

⁷⁴ Voir [Report : Anti-Semitism has risen in Finland over the past five years | Human Rights Centre](#) (fiche descriptive en anglais, rapport en finnois) . L'enquête a été réalisée par le Centre des droits de l'homme avec le ministère de la Justice, et publiée en mai 2024. Le taux de réponse a été de 20 % environ sur quelque 2 000 personnes âgées de plus de 16 ans qui se considéraient comme juives et vivaient en Finlande au moment de l'enquête.

⁷⁵ 83 % des personnes interrogées étaient de cet avis.

⁷⁶ La Cour d'appel de Turku avait ordonné sa dissolution en 2018 dans l'intérêt général de la société, en raison des actes de violence et de la structure de milice du mouvement.

⁷⁷ Voir [Sateenkaari-ihmiset kokevat yhä enemmän vihapuhetta ja häirintää, kertoo Seta | Kotimaa | Yle](#) (en finnois).

⁷⁸ Voir [Film Review : DRAG KIDS \(Canada 2019\) *** | Festival Reviews](#).

⁷⁹ Voir [Ilga Europe's annual review 2024](#), chapitre sur la Finlande, consultable à https://www.ilga-europe.org/files/uploads/2024/02/2024_finland.pdf ainsi que <https://seta-fi.translate.google.com/2023/04/26/helsinki-pride-yhteiso-ja-seta-vihanlietsonta-ja-kohut-luovat-konkreettista-vakivallan-uhkaa/? x tr sl=auto& x tr tl=en& x tr hl=en-GB>.

⁸⁰ [Rapport](#) de l'Institut universitaire de la police, page 61 (en finnois).

⁸¹ Voir [Saamelaisiin kohdistuva vihapuhe räjähti somessa – kirjoitusten sisältö on usein väkivaltaista | Yle](#) (en finnois).

⁸² Aucun organisme public de régulation n'est chargé de surveiller le discours de haine dans les médias et de le réprimer. Le Conseil finlandais des médias (CMM) est un organisme indépendant d'autorégulation des médias.

publiques, en créant un groupe de travail spécial rassemblant toutes les autorités compétentes, les organismes de promotion de l'égalité, des organisations de la société civile, des universitaires et, dans la mesure du possible, des médias, afin de préparer un programme détaillé d'actions concrètes et mesurables de lutte contre le discours de haine, y compris par modification de la législation s'il le faut. Ce travail devrait s'inspirer de la Recommandation de politique générale de l'ECRI n° 15 sur la lutte contre le discours de haine et de la Recommandation CM/Rec(2022)16 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la lutte contre le discours de haine.

B. Violence motivée par la haine

56. Un rapport de l'Institut universitaire de la police mentionne un nombre record de crimes de haine enregistrés en Finlande en 2023, avec 1 606 présomptions signalées, soit une augmentation de 29 % par rapport à l'année précédente⁸³. Sur ce total, 68 % auraient été des actes motivés par l'origine ethnique ou nationale⁸⁴, 10,6 % par l'orientation sexuelle, 10,3 % par la religion⁸⁵, et 2,8 % par l'identité transgenre des victimes⁸⁶. Il s'agissait le plus souvent de violences verbales, de menaces illicites et de harcèlement, c'est-à-dire de discours de haine susceptible d'être punissable en droit pénal. Le nombre de crimes de haine de ces catégories a augmenté depuis 2022, et celui des actes d'agitation haineuse a doublé⁸⁷. Selon les données de l'OSCE/BIDDH, 121 actes avaient été poursuivis en 2022 comme des crimes de haine et 27 condamnations avaient été prononcées. Les chiffres correspondants de 2021 étaient de 44 et 30, ceux de 2020 de 48 et 42, et ceux de 2019 de 55 et 21.
57. Seuls 44 % de ces actes ont été officiellement qualifiés de crimes de haine par la police. Dans d'autres cas, la police a mentionné une composante de haine. Elle a dans l'ensemble davantage tendu ces dernières années à qualifier les actes de crimes de haine, ce qui peut avoir conduit à un plus grand nombre d'affaires ou de crimes de haine enregistrés, peut-être aussi avec une plus grande disposition des victimes à les signaler. Dans les entretiens qu'a eus la délégation de l'ECRI en Finlande, il a été dit au sein de la société civile que la police hésiterait trop souvent à explorer la possibilité de haine raciste et à qualifier un acte de crime de haine. À Oulu, par exemple, il y a eu trois agressions à l'arme blanche de personnes issues de l'immigration en quelques mois : deux en juin et une en septembre 2024. Dans le dernier cas au moins, la police n'a apparemment pas envisagé d'emblée la motivation raciste ni d'autres formes possibles de haine⁸⁸.

⁸³ [Somalis and people with disabilities make up large share of hate crime victims | Yle News | Yle.](#)

⁸⁴ Parmi les personnes possédant une nationalité étrangère et vivant en Finlande, ce sont celles de nationalité somalienne qui ont été le plus fréquemment victimes d'actes motivés par l'origine ethnique ou nationale en 2023. Sur l'ensemble des infractions fondées sur l'origine ethnique ou nationale, 11 % des actes haineux concernaient un membre de la minorité rom.

⁸⁵ Les infractions présumées à caractère haineux enregistrées par la police comme motivées par la religion ou les convictions ont augmenté de 36 % par rapport à l'année précédente. Les victimes étaient le plus souvent musulmanes. Un tiers environ des infractions présumées étaient des diffamations. Ont été enregistrés 34 crimes de haine antisémites et 54 antimusulmans. Le nombre annuel d'actes de haine à caractère antisémite a fluctué entre 8 et 16 ces dernières années.

⁸⁶ Le nombre de signalements de crimes de haine motivés par l'orientation sexuelle réelle ou perçue, et par l'identité ou l'apparence transgenre de la victime a progressé de 54 % par rapport à l'année précédente (de 140 à 215 signalements).

⁸⁷ L'Institut universitaire de la police a noté qu'ont été signalés en 2023 à la police 1 606 infractions imputées à la haine, soit le nombre le plus élevé constaté sur la période 2018-2023. Le motif de haine de loin le plus courant (1 092 cas) était l'appartenance ethnique ou l'origine nationale, suivi par l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre (215 des cas signalés). Le troisième motif par la fréquence était la religion ou autre conviction, avec 165 cas signalés. La police a reçu 1 245 signalements d'infractions susceptibles d'avoir été motivées par la haine en 2022. La motivation haineuse a été inscrite comme fondée sur l'origine ethnique ou nationale dans 74,7 % des cas, sur l'appartenance religieuse dans 9,7 % des cas, et sur l'orientation sexuelle dans 8,7 % des cas (l'identité ou l'apparence transgenre dans 2,6 % des cas). Seuls 27,5 % des actes ont été présumés par la police constituer des crimes de haine. Entre 2022 et 2023, le nombre de crimes de haine visant la vie ou la santé de la victime a augmenté de façon particulièrement spectaculaire, passant de 168 à 349. Pour plus de détails, voir [Hate Crime — Police University College.](#)

⁸⁸ Voir [Prosecutor files charges in third Oulu racially-motivated stabbing | Yle News | Yle.](#)

58. Les agressions de 2024 d'Oulu illustrent bien les statistiques indiquant que le crime de haine est le plus souvent lié en Finlande à l'origine ethnique ou migratoire de la victime, et que l'agression est l'infraction la plus fréquente parmi les actes qualifiés de racistes⁸⁹. L'auteur de l'une des deux agressions de juin était membre de l'ancien Mouvement (néonazi) de résistance nordique de Finlande⁹⁰.
59. La délégation de l'ECRI a appris au cours de sa visite que le crime de haine doit obligatoirement être enregistré en tant que tel dans le système de la police. Or elle a été informée que rien ne permet de faire strictement respecter cette obligation et que, lorsque la police repère une infraction comme un crime de haine dans ses dossiers pour attirer l'attention du parquet sur ce point, ce dernier ne tient pas nécessairement compte ensuite de la composante de haine⁹¹. La communication entre les organismes de justice pénale est en outre freinée par des incompatibilités entre banques de données, y compris en ce qui concerne le discours de haine suffisamment grave pour appeler une sanction pénale. La banque de données du ministère public ne permettrait d'ailleurs apparemment pas de procéder facilement à des recherches sur les crimes de haine. Cela dit, le bureau du procureur général organise régulièrement à l'intention des procureurs des formations sur le crime de haine⁹².
60. L'ECRI recommande aux autorités concernées d'améliorer l'efficacité du traitement du crime de haine dans la justice pénale à la lumière de la Recommandation CM/Rec(2024)4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la lutte contre les crimes de haine, notamment : i) en obtenant de la police qu'elle poursuive l'élaboration d'une approche commune de la reconnaissance, du dépistage et de l'enregistrement officiel des crimes de haine et en veillant à ce que les actes de haine qui ne constituent pas une infraction soient convenablement consignés ; ii) en fournissant aux personnels de police des consignes plus claires concernant l'enregistrement d'éventuelles circonstances conduisant à ce qu'un acte soit réenregistré comme une infraction à caractère non haineux dans le casier judiciaire de la personne concernée ; iii) en actualisant les procédures d'enregistrement et les banques de données de la police pour que les données enregistrées sur les crimes de haine puissent mieux être ventilées par groupe visé et par type d'acte, conformément aux normes européennes relatives aux droits humains et à la protection des données ; iv) en faisant dans toute la mesure du possible en sorte que des données anonymes et ventilées soient collectées et analysées par la police, le parquet et d'autres autorités pénales tout au long du cycle de traitement d'une affaire de crime de haine, depuis le signalement et l'enregistrement jusqu'aux poursuites, à la condamnation et aux mesures de soutien et de déjudiciarisation après condamnation.
61. On lit dans un rapport du ministère de la Justice publié en 2021⁹³ que toute infraction motivée par la haine peut en principe constituer un crime de haine. Ce motif peut déjà figurer dans la définition de l'infraction, ou entraîner une aggravation de la peine si la définition ne le mentionne pas. L'ECRI se félicite de la publication de ce rapport, qui fournit d'utiles orientations aux professionnels concernés.

⁸⁹ Voir [Racist crimes becoming more common, but Oulu attacks still stand out, says researcher | Yle News | Yle](#).

⁹⁰ Voir [Oulu's foreign community shocked by child stabbing | Yle News | Yle](#).

⁹¹ Une demande relative à un alourdissement de peine doit toujours être étayée par des éléments factuels établissant que l'infraction a été motivée par la haine, et les critères d'établissement de la preuve sont différents entre les enquêtes de police et l'examen des chefs d'accusation. Cela signifie que même si la police a qualifié un acte d'infraction motivée par la haine, le procureur doit tout de même déterminer s'il existe des éléments de preuve suffisants pour soutenir cette qualification devant un tribunal.

⁹² Des formations de ce type ont par exemple été organisées du 4 au 5 mars 2024, du 12 au 14 septembre 2022 et du 22 au 24 mars 2021.

⁹³ Voir https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/163385/OM_2021_20_SO.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

62. La population aurait une grande confiance dans la police. Mais, selon des sources de la société civile, les crimes de haine ne sont pas toujours signalés par les victimes appartenant à certains des groupes qui relèvent de la mission de l'ECRI. Cela indiquerait qu'il serait possible de renforcer la confiance de ces personnes dans la police. Tout en reconnaissant que la police a pris certaines mesures en ce sens⁹⁴, l'ECRI considère qu'une enquête indépendante sur la confiance des groupes qui relèvent de sa mission, y compris les Sâmes, dans la police pourrait beaucoup apporter aux politiques d'amélioration du signalement des actes de haine ; elle encourage les autorités à faire procéder à une telle enquête.

III. INTÉGRATION ET INCLUSION

A. Personnes immigrées

63. La proportion de personnes issues de l'immigration en Finlande a beaucoup augmenté en l'espace de 35 ans — de plus de 25 % ces dernières années⁹⁵.
64. Le programme gouvernemental 2023 marque un renversement de la politique finlandaise en matière d'asile et d'intégration. Les changements législatifs proposés prévoient des restrictions d'entrée sur le territoire, le recours accru aux clauses de cessation du statut de protection, le raccourcissement de la durée des permis de séjour des bénéficiaires de la protection internationale et l'allongement de la durée de résidence requise pour l'obtention de la nationalité. Le programme donne par ailleurs davantage d'importance aux responsabilités et aux obligations des nouveaux arrivants et moins à leurs droits dans le système d'intégration.
65. Dans son programme, et comme le montre la modification de la loi sur la promotion de l'intégration des immigrés (loi sur l'intégration 681/2023 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025), le gouvernement se propose d'améliorer les possibilités d'intégration des personnes immigrées en leur confiant une responsabilité accrue dans le processus, assortie d'obligations introduites dans le système. Il entend par exemple remplacer l'aide sociale et l'aide à l'accès au travail par une aide à l'intégration assortie d'incitations et d'obligations. Le niveau net de l'aide à l'accès au travail sera ramené à la composante de base de l'aide sociale de base. Une connaissance suffisante, dûment contrôlée, du finnois ou du suédois devrait relever l'aide à l'accès au travail à son niveau actuel.
66. Le gouvernement escompte que la réforme facilitera l'accès des personnes immigrées à l'emploi et améliorera celui des immigrées et des autres personnes exclues du monde du travail aux services. L'un des grands changements introduits par la nouvelle loi sur l'intégration est que la responsabilité globale de l'intégration des personnes immigrées ne sera plus nationale, mais confiée aux communes qui, à compter de 2025, auront à organiser les services destinés à ce groupe. Elles seront également chargées d'évaluer les besoins en services d'intégration des parents bénéficiaires de l'allocation de garde d'enfants à domicile, et de préparer, seules ou avec d'autres, des programmes de promotion de l'intégration en concertation avec les autorités ou agences régionales, comme les centres de développement économique, des transports et de l'environnement (centres ELY)⁹⁶,

⁹⁴ A titre d'exemple, la Stratégie Finlandaise sur le Travail Policier Préventif 2019–2023 (étendue à 2024 – voir [Finland's Strategy on Preventive Police Work 2019–2023 - Valto](#)) inclut une coopération avec des groupes de minorités ethniques et religieuses (voir par exemple page 27), sous la coordination du Conseil National de la Police. S'agissant de la coopération avec des groupes spécifiques, la police est représentée au sein du Conseil Consultatif National des Affaires Roms et de ses sous-comités. De plus, en collaboration avec la communauté Rom, la police a rédigé un manuel sur la coopération police-Roms titré « Police et Roms – Questions relatives à la non-discrimination et à la coopération ». Un exemple supplémentaire de promotion des relations avec les minorités vulnérables est la Police Arc-en-ciel (voir <https://www.sateenkaaripoliisit.fi/about-us/>), une association d'anciens et actuels policiers promouvant l'égalité des minorités sexuelles et de genre au sein de l'organisation policière, ainsi que dans l'ensemble des domaines d'intervention de la police.

⁹⁵ La Finlande comptait 37 618 personnes issues de l'immigration en 1990, contre 423 494 en 2019 et 571 268 à la fin de l'année 2023. Voir [Population 31 Dec by Year, Area and Information. PxWeb](#).

⁹⁶ Voir Front page - [ely en - ELY-keskus](#).

les districts de services de bien-être⁹⁷ et les bureaux de l'Institution d'assurance sociale de Finlande (Kela). Ces programmes, qui peuvent porter spécifiquement sur une commune ou sur plusieurs, devront être réexaminés par les conseils municipaux tous les quatre ans au moins, et figurer dans le budget des communes. Les organisations de la société civile, dont les associations de personnes immigrées, les organisations de partenaires sociaux et les églises, pourront être associées à leur conception et à leur mise en œuvre.

67. Toutes les personnes immigrées ont initialement droit à des informations de base sur la Finlande et à des conseils ; puis les mesures et services d'intégration sont individuellement affinés avec les personnes concernées elles-mêmes, en fonction de leurs besoins et de ceux de leur famille. Les groupes dont les besoins d'aide à l'intégration doivent être spécifiquement pris en compte sont les personnes en demande d'emploi et les bénéficiaires de l'aide sociale⁹⁸ non provisoire. Le premier plan d'intégration⁹⁹ doit être établi au plus tard trois ans après la délivrance du premier permis ou carte de séjour, ou après l'enregistrement du droit de résidence. Les prestations peuvent être réduites si la personne ne respecte pas son plan d'intégration, ne participe pas aux cours de langue ou ne passe pas son examen final dans les délais prescrits.
68. Aux yeux de l'ECRI, les politiques d'intégration et d'inclusion interculturelles devraient clairement donner à voir que l'intégration et l'inclusion sont un processus à double sens entre les personnes immigrées et la population majoritaire, et prévoir des mesures visant à mobiliser l'ensemble de la société pour faciliter, soutenir et promouvoir l'intégration et l'inclusion. Il importe donc ici d'insister particulièrement sur les incitations positives de promotion de l'intégration et de l'inclusion.
69. L'ECRI recommande aux autorités finlandaises de fonder la révision et la conception de leurs politiques d'amélioration de l'intégration et de l'inclusion des personnes étrangères résidant en Finlande sur des incitations positives, en agissant au besoin au niveau législatif. Elles devraient pour cela s'inspirer du Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national adopté par le Conseil de l'Europe — à qui il conviendra si nécessaire de demander son soutien.
70. L'ECRI se félicite du projet *Construire une approche de l'intégration inclusive en Finlande*¹⁰⁰, financé par la Commission européenne et coordonné par le Conseil de l'Europe. Il a démarré en septembre 2022 et court jusqu'en mars 2025, a appris sa délégation lors de la visite en Finlande. Son but principal est de renforcer les capacités des acteurs locaux et régionaux de promotion de bonnes relations entre les groupes de population. Sept communes y sont associées : Hämeenlinna, Tampere, Turku, Vaasa, Vantaa, Kuopio et Oulu. À l'occasion de sa visite, la délégation de l'ECRI s'est entretenue avec les autorités locales de Turku ; elle a été impressionnée par leur approche de l'intégration, notamment telle qu'elle se manifeste dans le programme d'intégration 2022-2025 de Turku¹⁰¹.
71. La formation à l'intégration proposée à toute personne titulaire d'un permis de séjour valide comprend des formations linguistiques et aux aptitudes à la vie sociale et professionnelle, ainsi qu'une orientation professionnelle. L'objectif de l'enseignement de la langue est le niveau B1 dans l'une des langues nationales (finnois ou suédois). Le programme gouvernemental 2023 souligne l'importance

⁹⁷ Voir [Wellbeing services counties — Ministry of Social Affairs and Health](#).

⁹⁸ Allocation de dernier recours visant à assurer la subsistance d'une personne lorsque ses ressources ou ses revenus sont jugés ne pas couvrir le minimum vital.

⁹⁹ Voir [Who is an integration plan drawn up for? | Integration](#).

¹⁰⁰ Voir [Building an inclusive integration approach in Finland - Intercultural cities programme](#).

¹⁰¹ Voir <https://ihturku.fi/wp-content/uploads/2023/08/Turun-kaupungin-ohjelma-kotoutumisen-edistamiseksi-2022-2025.pdf> (en finnois).

de la capacité de s'intégrer dans l'une ou l'autre des langues nationales, avec un objectif de 5 % à 10 % de la population immigrée intégrée en suédois¹⁰². Des efforts seront faits pour placer dans des communes suédophones davantage de personnes réfugiées arrivées au titre des quotas.

72. L'ECRI applaudit au lancement du site web¹⁰³ du Centre d'expertise sur l'intégration des personnes immigrées (ministère de l'Économie et de l'Emploi) consacré à l'intégration qui donne des informations utiles à toute personne que son travail associe à l'intégration des personnes immigrées ou à l'accueil des personnes réfugiées. Elle voit là une **bonne pratique**.

Éducation

73. Les enfants étrangers qui résident en permanence en Finlande sont tous soumis à l'obligation scolaire¹⁰⁴ ; ceux qui demandent l'asile et les autres enfants étrangers qui ne résident pas en permanence dans le pays ont droit, mais sans obligation, à la scolarisation.
74. Le ministère de l'Éducation et de la Culture a lancé un programme et un plan d'action¹⁰⁵ de renforcement des compétences de base et de l'enseignement de la langue pour élèves en migration ou issus de la migration. Il s'agit notamment de faire en sorte que les nouveaux arrivants puissent poursuivre leurs études en Finlande, notamment en améliorant leur maîtrise de la langue. Le plan d'action court de 2022 à 2026. L'ECRI y voit une action positive.
75. L'enseignement du finnois aux élèves issus de la migration (classe S2), même après un long séjour en Finlande, a suscité des polémiques, car certains auraient été placés en S2 uniquement parce que le personnel enseignant les considérait comme immigrés, alors qu'ils avaient grandi en Finlande ou que, pour d'autres raisons, ils parlaient couramment le finnois et n'étaient donc pas à leur place au niveau inférieur de la classe S2. Il a été expliqué à la délégation de l'ECRI, lors de sa visite, que le placement en S2 peut ensuite freiner l'élève qui souhaiterait s'inscrire au lycée ou à l'université. Une récente étude révèle qu'un cinquième des élèves de S2 maîtrisent suffisamment bien le finnois pour suivre une classe normale avec les enfants de langue maternelle¹⁰⁶. L'ECRI encourage les autorités à indiquer clairement aux directions des écoles que la recommandation de placement en S2 doit se fonder sur la connaissance insuffisante de la langue, et non sur l'origine ou la nationalité de l'enfant.
76. Lors de sa visite en Finlande, la délégation de l'ECRI s'est rendue à l'école primaire de Pääskyvuori (banlieue de Turku), où la plupart des élèves ont une langue maternelle autre que l'une des langues nationales, et beaucoup suivent un enseignement S2. Elle a été impressionnée par la façon dont ces enfants, souvent récemment arrivés en Finlande, sont activement soutenus dans leurs efforts d'apprentissage du finnois et, d'une manière générale, préparés à fréquenter l'école sur un pied d'égalité avec leurs camarades du pays. L'établissement procède à un bilan des compétences à l'arrivée des élèves. La plupart commencent ensuite dans une classe préparatoire d'une durée maximale de 12 mois, avant de rejoindre la classe normale de leur groupe d'âge.

Emploi

¹⁰² La proportion de suédophones est d'environ 5,2 % en Finlande. L'intégration par le suédois n'est précisément définie nulle part.

¹⁰³ Voir www.integration.fi.

¹⁰⁴ La limite d'âge de l'obligation d'instruction a été relevée à 18 ans en 2021.

¹⁰⁵ Voir [Maahanmuuttaneiden oppilaiden perustaitoja vahvistetaan laajalla toimenpideohjelmalla vuosina 2022-2026 - OKM - Opetus- ja kulttuuriministeriö](#) (en finnois).

¹⁰⁶ <https://www.hs.fi/politiikka/art-2000009345016.html> (en finnois).

77. Le taux d'emploi des hommes étrangers est assez similaire à celui des Finlandais, mais celui des étrangères très inférieur à celui des Finlandaises¹⁰⁷. Le plan d'action 2024 de lutte contre le racisme et de promotion de l'égalité et la loi sur l'intégration visent à relever le taux d'emploi des immigrées, ce qui est une bonne chose.
78. Un plan d'action 2024-2027 pour l'emploi et l'intégration des personnes déplacées d'Ukraine a été adopté en juin 2024. Il prévoit une trentaine de mesures¹⁰⁸.
79. Une enquête¹⁰⁹ a révélé que nombre de personnes immigrées ont été en butte à la discrimination dans l'emploi. Le projet du gouvernement d'annuler le permis de séjour de celles qui perdent leur emploi et ne parviennent pas à en trouver un autre dans les trois mois suscite des inquiétudes¹¹⁰; la plus grande confédération syndicale de Finlande (SAK)¹¹¹ y est opposée¹¹². Selon certaines analyses, les politiques du gouvernement semblent contradictoires : d'un côté elles cherchent à attirer les talents étrangers sur le marché du travail, et de l'autre elles durcissent les règles de résidence liées à l'emploi¹¹³. L'ECRI invite les autorités à revenir sur leurs projets et, en concertation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, à procéder à une analyse des besoins dans les secteurs en tension.
80. Des études révèlent que la discrimination à l'encontre des personnes ayant un passé migratoire réel ou présumé sur le marché du travail est un problème en Finlande. Une enquête de la FRA sur l'expérience des personnes d'ascendance africaine dans l'UE, publiée en 2023, a constaté que 53 % des personnes en demande d'emploi d'ascendance africaine se sont senties victimes de discrimination raciale en Finlande lorsqu'elles cherchaient un emploi dans les cinq années précédant l'enquête de la FRA, et 47 % alors qu'elles travaillaient déjà¹¹⁴. L'université d'Helsinki a obtenu des résultats similaires dans des travaux publiés en 2020, à savoir que les candidatures portant un nom finlandais avaient de 1,45 à 3,94 fois plus de chances de déboucher sur un entretien d'embauche que si le nom était autre ; et les personnes au nom européen mais non finlandais tireraient mieux leur épingle du jeu que celles qui portent un nom non européen¹¹⁵. Les interlocuteurs de la société civile rencontrés par la délégation de l'ECRI ont évoqué les obstacles auxquels se heurte une candidature à l'emploi lorsque le nom a une consonance arabe ou russe. Et selon une enquête de la FRA publiée en 2024¹¹⁶ sur l'expérience des personnes musulmanes au sein de l'UE, 41 % de celles qui avaient été interrogées en Finlande avaient souffert de discrimination dans la recherche d'un emploi au cours des 12 mois précédents, et 40 % au travail. L'ECRI encourage vivement les autorités à porter une attention accrue aux groupes de personnes au passé migratoire réel ou présumé et aux autres groupes couverts par sa mission rencontrant des difficultés particulières sur le marché du travail, et

¹⁰⁷ Parmi les 15 à 64 ans de Finlande, 71,4 % des étrangers de sexe masculin avaient un emploi en 2023, contre 74,2 % parmi les nationaux finlandais de sexe masculin. La proportion était de 58,4 % pour les femmes étrangères, contre 75,4 % pour les Finlandaises. Les chiffres correspondants de 2022 étaient de 74,0 % contre 74,8 % chez les hommes et 62,0 % contre 74,6 % chez les femmes, et de 71,6 % contre 73,7 % chez les hommes et de 53,0 % contre 72,9 % chez les femmes pour 2021.

¹⁰⁸ Voir [Action Plan to Help People Who Have Fled Ukraine is now published also in English — Finnish Government \(valtioneuvosto.fi\)](https://valtioneuvosto.fi).

¹⁰⁹ Résultats consultables à https://www.tek.fi/sites/default/files/attachments/international_experts_2024_results.pdf.

¹¹⁰ Voir [Utlänningar trivs allt sämre i Finland – Dennis Kelley vet varför – Samhälle — svenska.yle.fi](https://svenska.yle.fi) (entretien en anglais, transcription en suédois).

¹¹¹ La Central Organisation of Finnish Trade Unions (SAK) compte plus d'un million de membres.

¹¹² Dont l'un de ses plus gros membres, l'Industrial Union. Voir <https://www.teollisuusliitto.fi/en/2024/08/amendments-to-the-aliens-act-increase-risk-of-labour-exploitation/>.

¹¹³ Voir [APN Podcast : Finland's foreign worker paradox | Yle News | Yle](https://yle.fi).

¹¹⁴ Voir pages 41-42 du document https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2023-being-black-in-the-eu_en.pdf.

¹¹⁵ Voir [When the Name Matters : An Experimental Investigation of Ethnic Discrimination in the Finnish Labor Market](https://www.tek.fi).

¹¹⁶ Voir https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2024-being-muslim-in-the-eu_en.pdf page 53.

à concevoir une panoplie cohérente d'objectifs et de mesures pour accroître le taux d'emploi et améliorer les conditions de travail de ces groupes.

Logement

81. Selon l'enquête susmentionnée de la FRA sur l'expérience des personnes d'ascendance africaine au sein de l'UE, 36% des personnes interrogées ont déclaré avoir été victimes de discrimination lorsqu'elles cherchaient à acheter ou à louer un logement dans les cinq années précédant l'enquête.¹¹⁷ Les organismes de la société civile rencontrés par la délégation de l'ECRI pendant sa visite ont évoqué un même état des choses en ce qui concerne les locataires de religion musulmane ; ce résultat concorde avec celui de l'enquête de la FRA de 2024 sur l'expérience des personnes musulmanes dans l'UE, avec 43 % de celles qui avaient été interrogées en Finlande déclarant avoir été victimes de discrimination dans l'accès au logement (c'est-à-dire lorsqu'elles voulaient louer ou acheter un logement) — l'un des taux les plus élevés de l'UE à cet égard. L'ECRI encourage les autorités à concevoir en matière de logement des politiques assorties de mesures visant à prévenir et à combattre la discrimination envers les personnes ayant un passé migratoire réel ou présumé et appartenant aux autres groupes que couvre son mandat.

Soins de santé

82. Les barrières linguistiques¹¹⁸ et les difficultés d'utilisation des services en ligne, notamment pour la prise des rendez-vous médicaux, peuvent entraver l'accès effectif des personnes immigrées et autres personnes étrangères aux soins de santé. Ces facteurs peuvent expliquer que ce groupe utilise moins les services de santé, en particulier la médecine du travail¹¹⁹. L'association SVK de russophones en donne un bon exemple : sa principale activité consiste à fournir une assistance technique et linguistique à ses membres pour l'utilisation des applications numériques¹²⁰, y compris dans le domaine des soins de santé.
83. L'ECRI recommande aux autorités de s'efforcer plus énergiquement, en concertation avec les associations concernées, d'obtenir que les services d'interprétation nécessaires soient concrètement assurés dans l'ensemble du système de santé, que l'information sur l'accès aux soins de santé soit diffusée dans plusieurs langues, y compris sur les sites web de prise de rendez-vous médicaux, et que soient développées des applications en ligne de traduction de la terminologie essentielle relative à la santé.

Permis de séjour

84. Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 29 octobre 2024, quelque 142 270 hommes et 115 570 femmes au total ont obtenu un permis de résidence permanente ou de longue durée encore valable au 29 octobre 2024. Il y avait eu 113 197 demandes de permis de séjour d'enregistrées en 2023, et 62 057 au premier semestre 2024. Le nombre de premiers titres de séjour délivrés a été en progression, en particulier

¹¹⁷ Voir page 42 du document FRA, consultable à https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2023-being-black-in-the-eu-en.pdf.

¹¹⁸ L'article 5 de la loi sur les droits et le statut des patients (785/1992), consultable à [Laki potilaan asemasta ja oikeuksista 785/1992 - Ajantasainen lainsäädäntö - FINLEX ©](https://www.finlex.fi/fi/laki/ajantasainen-lainsaadanto/785/1992) (en finnois), prévoit que l'interprétation doit être organisée dans la mesure du possible si les professionnels de la santé ne connaissent pas la langue que parle la personne soignée. Selon la nouvelle loi sur l'intégration, les frais d'interprétation et de traduction seront inclus dans un crédit gouvernemental affecté, versé aux collectivités locales en fonction du nombre de personnes concernées par l'intégration dans leur région. Le montant du crédit se fondera sur une estimation des coûts plutôt que sur les coûts réels.

¹¹⁹ Voir [Health and social services for immigrants - THL](https://thl.fi/en/health-and-social-services-for-immigrants).

¹²⁰ Voir <https://www.svklitto.fi/fi/digituki> (en finnois).

les autorisations fondées sur les liens familiaux et pour études, avec un recul de la justification par l'emploi¹²¹.

85. Les modifications apportées à la loi sur les étrangers et entrées en vigueur en janvier 2025 ont rendu temporaires le permis de séjour délivré au titre de la protection internationale, et sa durée de validité a été réduite¹²² : de quatre ans pour les personnes réfugiées et les bénéficiaires de la protection subsidiaire, elle a été ramenée à trois ans pour les premiers et à un an¹²³ pour les seconds¹²⁴. Le renouvellement du permis délivré au titre de la protection internationale est désormais accordé pour trois ans pour l'asile et deux ans pour la protection subsidiaire.
86. Le programme gouvernemental 2023 prévoit que le permis de séjour pour études sera annulé en cas de recours à l'aide sociale. L'institution d'assurance sociale (Kela) sera tenue de transmettre aux services d'immigration les informations correspondantes. Cela dit, un permis de résidence permanente sera tout de même délivré sur demande aux personnes ayant obtenu leur master en Finlande et maîtrisant suffisamment bien le finnois ou le suédois.

Naturalisation

87. Quelque 24 400 hommes et 28 390 femmes ont obtenu la nationalité finlandaise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 29 octobre 2024.
88. Les dispositions relatives à la naturalisation figurent dans la loi sur la nationalité (359/2003)¹²⁵. Parmi les principales exigences figure une bonne maîtrise du finnois ou du suédois, à l'oral comme à l'écrit. Les modifications apportées à la loi en 2024¹²⁶ ont porté de cinq à huit ans le nombre d'années de résidence en Finlande requis pour les naturalisations demandées après le 1^{er} octobre 2024, ce qui reste conforme à l'article 6 (3) de la Convention européenne sur la nationalité (STE n° 166), ratifiée par la Finlande en 2008. La naturalisation est facilitée pour certaines catégories de personnes étrangères, comme les conjointes et conjoints de citoyens finlandais¹²⁷.

Regroupement familial

89. Pour le regroupement familial, il faut que soient remplies les conditions générales de délivrance d'un permis de séjour définies dans la loi sur les étrangers (301/2004), et les conditions relatives à l'octroi du permis de séjour pour liens familiaux¹²⁸. Diverses modifications antérieures et d'autres mesures administratives ont rendu le regroupement familial plus difficile que par le passé, y compris pour les enfants non accompagnés. Il faut que les revenus du ressortissant étranger concerné soient garantis. L'exigence de moyens de

¹²¹ Rapport de la mission d'information en Finlande de M. David Best, représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, 21-23 mai 2024, paragraphe 30, consultable à <https://rm.coe.int/rapport-de-la-mission-d-information-en-finlande-de-m-david-best/1680b18ac8>.

¹²² Durée de validité minimale admise par la législation européenne. Les modifications sont consultables sur le site <https://www.finlex.fi/fi/laki/alkup/2024/20240666> (en finnois). Des informations sur les modifications de la législation sont données en anglais sur le site du Service de l'immigration : [Changes to international protection permits as of 2 January 2025 | Maahanmuuttovirasto](https://www.migra.fi/en/changes-to-international-protection-permits-as-of-2-january-2025).

¹²³ La prolongation sera consentie sur le permis initialement accordé. Le bénéficiaire de la protection subsidiaire recevra donc d'abord un permis d'un an, puis devra demander une prolongation de deux ans, voire d'autres prolongations jusqu'à pouvoir demander le permis de résidence permanente ou la nationalité.

¹²⁴ Présentation complète de la proposition du ministère de l'Intérieur, avec exposé des motifs et projet de texte (en finnois), *Ulkomaalaislain muuttamista koskeva hanke*, Hankenumero SM037:00/2023, <https://intermin.fi/hankkeet/hankesivu?tunnus=SM037:00/2023>. En ce qui concerne les modifications adoptées, voir [Kansainvälinen suojelu muutetaan väliaikaiseksi - turvallisuus huomioidaan entistä paremmin - Sisäministeriö](https://www.sis.fi/kanalaisuuslaki-359-2003-ajantasainen-lainsaadanto).

¹²⁵ Voir [Kansalaisuuslaki 359/2003 - Ajantasainen lainsäädäntö — FINLEX®](https://www.finlex.fi/fi/laki/alkup/2003/20030359) (en finnois).

¹²⁶ Projet consultable à https://www.eduskunta.fi/FI/vaski/HallituksenEsitys/Sivut/HE_27+2024.aspx (en finnois).

¹²⁷ Voir [Citizenship application for adults | Maahanmuuttovirasto](https://www.migra.fi/en/citizenship-application-for-adults).

¹²⁸ Pour les conditions à remplir actuellement, voir [Moving to Finland to be with a family member | Maahanmuuttovirasto](https://www.migra.fi/en/moving-to-finland-to-be-with-a-family-member).

subsistance suffisants ne s'applique toutefois pas dans certains cas¹²⁹. Dans ses observations finales de 2023, le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies a exprimé de graves inquiétudes quant aux pratiques actuelles concernant les enfants non accompagnés et le regroupement familial, dont les obstacles au regroupement familial que constituent les exigences juridiques et de revenus¹³⁰. L'ombudsman finlandais pour la non-discrimination s'est penché sur la manière dont est appliqué le droit des enfants non accompagnés au regroupement familial. Il a constaté que seule la moitié des enfants bénéficiant d'une protection internationale sont réunis à leur famille, et que des demandes de regroupement familial sont refusées pour des motifs qui ne figurent pas explicitement dans la loi¹³¹. L'ECRI invite les autorités à se conformer aux recommandations du Comité des droits de l'enfant.

90. Le programme 2023 du gouvernement prévoit de durcir encore les conditions d'autorisation du regroupement familial¹³². L'ECRI ne doute pas que toute décision en la matière aura été dûment contrôlée à la lumière des normes du Conseil de l'Europe et des autres normes internationales en la matière.

Participation à la vie politique

91. En principe, une personne ayant la nationalité norvégienne ou islandaise, ou celle d'un pays membre de l'UE si elle est âgée de 18 ans ou plus, peut voter aux élections municipales, de district et européennes. Par ailleurs, une personne majeure qui possède la nationalité d'un pays tiers peut aussi voter et se présenter aux élections municipales et de district, sous certaines conditions¹³³. L'ECRI estime qu'il s'agit d'une **bonne pratique**, de même que le fait de proposer des informations sur la réglementation relative aux élections municipales et de district dans un grand nombre de langues¹³⁴.

B. Roms

92. La minorité linguistique et culturelle rom vit en Finlande depuis plus de cinq siècles. Elle compterait quelque 10 000 personnes. Elle est présente dans tout le pays, mais près de la moitié vit dans le sud, et quelque 4 000 personnes à Helsinki¹³⁵. Son statut de minorité nationale et traditionnelle est inscrit dans la Constitution, qui lui garantit le droit de préserver et de développer sa langue et sa culture.
93. Il est apparu au cours de la visite de la délégation en Finlande qu'un certain nombre de Roms s'y heurtent à une forme particulière de discrimination : le refus d'entrée dans des lieux publics, comme des restaurants. Le costume traditionnel des Roms finlandais révèle leur identité, ce qui les expose parfois à la discrimination et à des attitudes racistes¹³⁶. L'ECRI encourage les autorités à lutter

¹²⁹ Si la personne demandeuse est un enfant ou si : 1) la demande de titre de séjour pour liens familiaux a été déposée dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle : a) notification a été donnée à la personne demandeuse de la décision d'octroi de l'asile, ou b) notification a été donnée à la personne demandeuse de son admission en Finlande au titre du quota de réfugiés ; 2) la famille de la personne demandeuse s'est formée a) avant l'arrivée en Finlande de la personne demandeuse si elle a obtenu l'asile ; ou b) avant l'admission en Finlande de la personne demandeuse au titre du quota de réfugiés ; et 3) le regroupement familial n'est pas possible dans un pays tiers avec lequel la personne demandeuse ou un membre de sa famille a des liens particuliers.

¹³⁰ Paragraphe 39 des observations finales du Comité des droits de l'enfant concernant la Finlande, consultable à <https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=GVrqo%2BMktocntrdhPpA7hufOXT8lffFQ5RmTT%2F8xUclxeMtbJr8oE4wE2LjVYDxtLEKGVouLGPP6%2BcLFRucrmg%3D%3D>.

¹³¹ Rapport de l'ombudsman pour la non-discrimination, 2 mars 2020 : [Report of the Non-Discrimination Ombudsman: The rights of a child are not realised in family reunification decisions](https://www.yhdenvertaisuusvaltuutettu.fi/en/reports-of-the-ombudsman-for-non-discrimination) | Non-Discrimination Ombudsman (yhdenvertaisuusvaltuutettu.fi).

¹³² Voir le chapitre 10.3 du [programme gouvernemental — Gouvernement finlandais \(valtioneuvosto.fi\)](https://www.valtioneuvosto.fi/fr/programmes-gouvernementaux).

¹³³ Voir [Electoral rights of foreign nationals in municipal elections of Finland - Vaalit](https://www.valtioneuvosto.fi/fr/electorat-droits-de-vote).

¹³⁴ Voir [Information in different languages - Vaalit](https://www.valtioneuvosto.fi/fr/information-different-languages).

¹³⁵ Kimmo Granqvist (2021) « Critical evaluation of Romani inclusion strategies in Finland and Sweden », *Journal of Contemporary European Studies*, 29:1, 33-44, DOI: 10.1080/14782804.2020.1801394 <https://doi.org/10.1080/14782804.2020.1801394>.

¹³⁶ Kimmo Granqvist (2021) « Critical evaluation of Romani inclusion strategies in Finland and Sweden », *Journal of Contemporary European Studies*, 29:1, 33-44, DOI: 10.1080/14782804.2020.1801394 <https://doi.org/10.1080/14782804.2020.1801394>.

contre cette discrimination et ces attitudes à l'égard des Roms, en particulier les femmes et les filles, qui se présentent dans des lieux publics, dont les restaurants, et à faire mieux connaître les dispositions du droit pénal et civil relatives à la lutte contre la discrimination.

94. La police d'Helsinki a mené de 2013 à 2015 une campagne de surveillance et de collecte de renseignements (baptisée KURI1¹³⁷) visant la communauté rom ; elle n'a porté l'opération à la connaissance du public qu'en 2021. Elle a ainsi interpellé des Roms, pris note de leurs biens et de leurs relations sociales, et suivi leurs déplacements. Elle a justifié la chose par la volonté d'empêcher une escalade de la violence qui opposait des familles roms. L'opération a été critiquée par le Conseil national de la police finlandaise lui-même¹³⁸ et par l'ombudsman pour la non-discrimination, qui ont estimé qu'elle pourrait constituer un cas de discrimination ethnique et une violation des principes de non-discrimination¹³⁹. Au cours de la visite de l'ECRI en Finlande, certains acteurs de la société civile ont observé que cet épisode avait érodé la confiance de nombreux Roms dans la police.
95. Tout en comprenant le contexte particulier de l'opération KURI1 et en reconnaissant que des enseignements en ont été tirés, l'ECRI encourage vivement les autorités à poursuivre la mise en œuvre de mesures visant à prévenir le recours à tout profilage racial et à toute autre pratique discriminatoire dans la police, y compris en renforçant la surveillance de la police, en continuant de tenir dûment compte des recommandations formulées à ce sujet par l'ombudsman pour la non-discrimination, de la décision du 7 septembre 2022 de la Cour administrative suprême (KHO :2022:106), qui a considéré qu'une interpellation et une fouille effectuées par la police d'Helsinki constituaient du profilage racial¹⁴⁰, de la Recommandation de politique générale n° 11 de l'ECRI sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police, et de la Recommandation générale n° 36 (2020) sur la prévention et l'élimination du recours au profilage racial par les représentants de la loi du Comité de l'Organisation des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale.
96. Le Conseil consultatif national sur les affaires roms (RONK) est la structure publique centrale chargée de la préparation des politiques d'inclusion des Roms en Finlande¹⁴¹. Il facilite la coopération entre la communauté rom et les autorités publiques, et supervise quatre conseils consultatifs régionaux à financement public¹⁴². Ces conseils ont notamment pour mission de suivre et de promouvoir la situation économique, sociale et culturelle des Roms, de renforcer leur égalité et leur participation à la vie de la société, et de prévenir la discrimination¹⁴³. Le RONK a fait procéder à des enquêtes sur les Roms, notamment ces dernières années sur l'emploi et l'entrepreneuriat (2019), le bien-être des enfants roms et la réalisation des droits des Roms (2023). On peut bien sûr se féliciter des travaux du RONK, mais ils semblent tenir excessivement à la coordination assurée par son Secrétaire général, spécialiste de haut rang au sein du ministère des Affaires sociales et de la Santé, et seul fonctionnaire affecté à plein temps aux questions concernant les Roms.

¹³⁷ Kuri veut dire discipline en finnois, et peut être considéré ici comme péjoratif.

¹³⁸ Article de presse : *Helsinki police reprimanded over ethnic profiling of Roma*, 2021. <https://yle.fi/a/3-11966953>.

¹³⁹ Voir suivi et recommandations de l'ombudsman pour la non-discrimination dans cette affaire : [Non-Discrimination Ombudsman's recommendations to the Helsinki Police Department regarding discriminatory Kuri1 operation against the Roma | Non-Discrimination Ombudsman](#).

¹⁴⁰ Décision de la Cour administrative suprême dans une affaire de profilage racial de deux femmes d'ascendance africaine interpellées sans raison dans le cadre de la lutte de la police contre la prostitution de rue, consultable à : <https://kho.fi/fi/index/paatokset/ennakkopaatokset/1662440009521.html>.

¹⁴¹ Voir [About the Advisory Board — \(romani.fi\)](#). Initialement appelé *Advisory Board on Gypsy Affairs* (conseil consultatif sur les affaires tsiganes), cet organisme a été rebaptisé en 1989.

¹⁴² Voir [Alueelliset romaniasiain neuvottelukunnat -](#).

¹⁴³ Conseil consultatif sur les affaires roms, <https://romani.fi/en/front-page>.

97. La troisième politique nationale d'intégration des Roms (Rompo 3) actuellement déployée en Finlande couvre la période 2023-2030 et vise à promouvoir l'égalité, l'inclusion et la participation de la communauté rom, et à éliminer l'antitsiganisme et la discrimination à l'égard de ce groupe. Centrée sur l'éducation, l'emploi, le logement et la santé, elle prévoit des mesures de renforcement des droits sociaux, linguistiques et culturels des Roms. Le gouvernement indique que Rompo 3 a été préparée sur le mode participatif en 2021 et 2022, et que plus d'une centaine de personnes roms s'y sont associées dans des ateliers en ligne au cours desquels les actions à prévoir ont été conçues conjointement. Il a par ailleurs adopté une résolution de soutien à la politique nationale 2023-2030 en faveur des Roms¹⁴⁴.
98. L'ECRI recommande aux autorités de veiller à ce que des ressources humaines suffisantes soient affectées à la mise en œuvre de la politique nationale d'intégration des Roms (Rompo 3) et au fonctionnement du Conseil consultatif national sur les affaires roms (RONK).

Emploi

99. En Finlande, les politiques et mesures pour l'emploi des Roms sont alignées sur le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'inclusion des Roms et conjointement mises en œuvre par les ministères concernés. Le chômage reste à un niveau critique chez les Roms — en particulier les 18 à 29 ans, dont les trois quarts sont sans emploi (alors que le taux de chômage avoisinerait les 30 % au sein de la population rom). Malgré le relèvement constant de leur niveau d'éducation, les Roms rencontrent des barrières pour prendre pied sur le marché du travail¹⁴⁵. Selon les informations disponibles, les élèves roms en formation professionnelle se heurtent fréquemment à la discrimination dans la recherche de places d'apprentissage en alternance, et les élèves de collège n'ont souvent pas la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle en raison des préjugés des employeurs¹⁴⁶. L'ECRI observe que le programme 2023 du gouvernement contient une référence aux Roms (l'engagement d'accroître leur participation à la vie professionnelle), mais rien de nouveau ne semble avoir été entrepris¹⁴⁷.
100. L'ECRI recommande aux autorités d'intensifier la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination à l'égard des Roms dans l'emploi, en particulier dans le recrutement et la formation professionnelle. Ces actions devraient englober des sensibilisations et des incitations pour les employeurs de personnes roms dans le secteur privé, et encourager l'emploi des Roms dans le secteur public.

Éducation, santé et logement

101. Le niveau d'éducation des enfants roms a quelque peu remonté en Finlande entre 2020 et 2024. Il reste toutefois sensiblement en dessous de celui du reste de la population au sein de la minorité rom. La société civile rom évoque la persistance de freins à l'éducation, notamment l'orientation systématique des élèves roms

¹⁴⁴ Finland's National Roma Policy (ROMPO) 2023–2030 (politique nationale de la Finlande sur les Roms), <http://urn.fi/URN:ISBN:978-952-00-8345-8>.

¹⁴⁵ Mid-term evaluation of the EU Framework for national Roma integration strategies up to 2020, Commission européenne. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/a1e33b4f-17af-11e9-8d04-01aa75ed71a1/language-en>.

¹⁴⁶ Roma civil monitor : Civil society monitoring report : Lessons learnt from implementing the National Roma Policy 2018-2022, and recommendations for the new national strategic framework for Roma equality, inclusion, and participation 2023-2030 in Finland, mai 2023, p. 20. <https://romacivilmonitoring.eu/wp-content/uploads/2023/08/RCM2-2022-C3-Finland-CATALOGUE.pdf>.

¹⁴⁷ Le programme gouvernemental (page 73), consultable à <https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/165044/Programme-of-Prime-Minister-Petteri-Orpos-Government-20062023.pdf?sequence=4>, prévoit un plan d'action visant à accroître la participation au monde du travail des groupes qui y sont sous-représentés, comme les personnes handicapées, les Roms, certains groupes immigrés, et les immigrées.

« vers le bas »¹⁴⁸. L'ECRI encourage les autorités à intensifier leurs efforts d'amélioration de la situation des enfants roms dans l'éducation.

102. La pandémie de covid-19 a fait ressortir les inégalités dont souffrent les Roms dans l'accès aux soins de santé. Il leur a été difficile de s'informer des mesures préventives et de l'offre de services de santé¹⁴⁹. Mais les cartes *Know and Act* (savoir et agir) de l'Institut finlandais pour la santé et le bien-être fournissent aux autorités sanitaires et sociales d'utiles informations à jour sur la santé et la culture des Roms¹⁵⁰. L'ECRI y voit une **bonne pratique**.
103. Des enquêtes montrent que la population rom a du mal à obtenir un logement décent en raison de problèmes socio-économiques et de la discrimination dont elle est victime auprès de certains propriétaires privés¹⁵¹ — même si sa situation est dans l'ensemble considérée comme s'étant améliorée ces dernières années dans ce domaine¹⁵². L'ECRI encourage les autorités à continuer d'agir pour faciliter l'accès des Roms à un logement décent et lutter contre la discrimination que leur opposent les propriétaires privés.

¹⁴⁸ Roma civil monitor : Civil society monitoring report : *Lessons learnt from implementing the National Roma Policy 2018-2022, and recommendations for the new national strategic framework for Roma equality, inclusion, and participation 2023-2030* (Finlande), mai 2023, p. 18. <https://romacivilmonitoring.eu/wp-content/uploads/2023/08/RCM2-2022-C3-Finland-CATALOGUE.pdf>.

¹⁴⁹ *Falling off the Radar? Reaching Out to the Finnish Roma Community during the COVID-19 Pandemic*, Marko Stenroos, Laura Musta, and Natalia Skogberg, 2023. <https://www.mdpi.com/2076-0760/12/3/183>.

¹⁵⁰ Roma civil monitor : Civil society monitoring report : *Lessons learnt from implementing the National Roma Policy 2018-2022, and recommendations for the new national strategic framework for Roma equality, inclusion, and participation 2023-2030* (Finlande), mai 2023, p. 21. <https://romacivilmonitoring.eu/wp-content/uploads/2023/08/RCM2-2022-C3-Finland-CATALOGUE.pdf>.

¹⁵¹ Finish Institute for Health and Welfare: *Roma living conditions, inclusion and discrimination*, <https://thl.fi/en/topics/migration-and-cultural-diversity/linguistic-and-cultural-minorities/the-roma/roma-living-conditions-inclusion-and-discrimination>.

¹⁵² Roma Civil Monitoring, <https://romacivilmonitoring.eu/countries/finland/>.

RECOMMANDATIONS FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI INTERMÉDIAIRE

Les deux recommandations spécifiques pour lesquelles l'ECRI demande aux autorités de la Finlande une mise en œuvre prioritaire sont les suivantes :

- (§ 35) L'ECRI recommande aux autorités de préparer et de présenter au parlement un projet de loi complet qui reconnaisse expressément le droit des personnes intersexes à l'intégrité corporelle et interdise les interventions chirurgicales médicalement inutiles (souvent dites « chirurgie de normalisation sexuelle ») et autres traitements non thérapeutiques jusqu'à ce que l'enfant intersexe soit capable de participer aux décisions, sur la base du principe du consentement libre et éclairé. Le texte devrait être rédigé en concertation avec les experts et les professionnels de la santé concernés, les enfants intersexes et leurs parents ou tuteurs, et tenir dûment compte de la Recommandation de politique générale no 17 de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI et des autres normes du Conseil de l'Europe en la matière.
- (§ 55) L'ECRI recommande aux autorités d'agir contre le discours de haine raciste et LGBTI-phobe, notamment en ligne ou lorsqu'il émane de personnalités publiques, en créant un groupe de travail spécial rassemblant toutes les autorités compétentes, les organismes de promotion de l'égalité, des organisations de la société civile, des universitaires et, dans la mesure du possible, des médias, afin de préparer un programme détaillé d'actions concrètes et mesurables de lutte contre le discours de haine, y compris par modification de la législation s'il le faut. Ce travail devrait s'inspirer de la Recommandation de politique générale de l'ECRI no 15 sur la lutte contre le discours de haine et de la Recommandation CM/Rec(2022)16 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la lutte contre le discours de haine.

Un processus de suivi intermédiaire pour ces deux recommandations sera mené par l'ECRI au plus tard deux ans après la publication du présent rapport.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

L'emplacement des recommandations dans le texte du rapport est indiqué entre parenthèses.

1. (§ 2) L'ECRI recommande de faire figurer explicitement les caractéristiques sexuelles parmi les motifs de discrimination dans la loi sur l'égalité entre femmes et hommes.
2. (§ 10) L'ECRI recommande, comme le demande sa Recommandation de politique générale no 10 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation, que le personnel enseignant des écoles finlandaises bénéficie d'une formation initiale et continue suffisante sur les questions relatives aux droits humains, dont l'interdiction de la discrimination. Ces formations devraient notamment couvrir les normes internationales et européennes relatives aux droits humains et l'utilisation du matériel pédagogique existant développé pour l'enseignement des droits humains, y compris le droit à l'égalité.
3. (§ 13) L'ECRI recommande que les écoles soient tenues de se doter d'un système de surveillance des actes racistes et LGBTI-phobes, et de communiquer aux autorités scolaires concernées des données convenablement ventilées à ce sujet en vue de la préparation de politiques de prévention à long terme.
4. (§ 16) L'ECRI recommande aux autorités finlandaises de faire en sorte que des cours sur l'histoire et la culture du peuple autochtone sâme et des Roms soient dispensés dans l'enseignement scolaire.
5. (§ 23) L'ECRI recommande aux autorités de diffuser des lignes directrices détaillées et d'offrir la formation nécessaire au personnel des établissements de santé sur les soins auxquels ont droit les personnes immigrées en situation irrégulière. Il devrait y être clairement précisé qu'il est interdit de communiquer aux services de l'immigration et aux forces de l'ordre des données personnelles ou d'autres informations sur les personnes soupçonnées de présence ou de travail irréguliers. Les autorités devraient s'inspirer en cela de la Recommandation de politique générale no 16 de l'ECRI sur la protection des personnes immigrées en situation irrégulière contre la discrimination.
6. (§ 27) L'ECRI recommande aux autorités de préparer et d'adopter une stratégie nationale LGBTI, assortie d'un plan d'action national, dotés d'un budget suffisant de mise en œuvre. La stratégie et le plan d'action devraient être préparés en étroite concertation avec les acteurs de la société civile, et le plan d'action devrait inclure des objectifs concrets et mesurables, flanqués d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation d'impact. Les autorités devraient pour cela s'inspirer de la Recommandation de politique générale no 17 de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI. Elles pourront si nécessaire demander son appui au Conseil de l'Europe.
7. (§ 35) L'ECRI recommande en priorité aux autorités de préparer et de présenter au parlement un projet de loi complet qui reconnaisse expressément le droit des personnes intersexes à l'intégrité corporelle et interdise les interventions chirurgicales médicalement inutiles (souvent dites « chirurgie de normalisation sexuelle ») et autres traitements non thérapeutiques jusqu'à ce que l'enfant intersexe soit capable de participer aux décisions, sur la base du principe du consentement libre et éclairé. Le texte devrait être rédigé en concertation avec les experts et les professionnels de la santé concernés, les enfants intersexes et leurs parents ou tuteurs, et tenir dûment compte de la Recommandation de politique générale no 17 de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI et des autres normes du Conseil de l'Europe en la matière.
8. (§ 55) L'ECRI recommande en priorité aux autorités d'agir contre le discours de haine raciste et LGBTI-phobe, notamment en ligne ou lorsqu'il émane de personnalités

publiques, en créant un groupe de travail spécial rassemblant toutes les autorités compétentes, les organismes de promotion de l'égalité, des organisations de la société civile, des universitaires et, dans la mesure du possible, des médias, afin de préparer un programme détaillé d'actions concrètes et mesurables de lutte contre le discours de haine, y compris par modification de la législation s'il le faut. Ce travail devrait s'inspirer de la Recommandation de politique générale de l'ECRI no 15 sur la lutte contre le discours de haine et de la Recommandation CM/Rec(2022)16 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la lutte contre le discours de haine.

9. (§ 60) L'ECRI recommande aux autorités concernées d'améliorer l'efficacité du traitement du crime de haine dans la justice pénale à la lumière de la Recommandation CM/Rec(2024)4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la lutte contre les crimes de haine, notamment : i) en obtenant de la police qu'elle poursuive l'élaboration d'une approche commune de la reconnaissance, du dépistage et de l'enregistrement officiel des crimes de haine et en veillant à ce que les actes de haine qui ne constituent pas une infraction soient convenablement consignés ; ii) en fournissant aux personnels de police des consignes plus claires concernant l'enregistrement d'éventuelles circonstances conduisant à ce qu'un acte soit réenregistré comme une infraction à caractère non haineux dans le casier judiciaire de la personne concernée ; iii) en actualisant les procédures d'enregistrement et les banques de données de la police pour que les données enregistrées sur les crimes de haine puissent mieux être ventilées par groupe visé et par type d'acte, conformément aux normes européennes relatives aux droits humains et à la protection des données ; iv) en faisant dans toute la mesure du possible en sorte que des données anonymes et ventilées soient collectées et analysées par la police, le parquet et d'autres autorités pénales tout au long du cycle de traitement d'une affaire de crime de haine, depuis le signalement et l'enregistrement jusqu'aux poursuites, à la condamnation et aux mesures de soutien et de déjudiciarisation après condamnation.

10. (§ 69) L'ECRI recommande aux autorités finlandaises de fonder la révision et la conception de leurs politiques d'amélioration de l'intégration et de l'inclusion des personnes étrangères résidant en Finlande sur des incitations positives, en agissant au besoin au niveau législatif. Elles devraient pour cela s'inspirer du Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national adopté par le Conseil de l'Europe — à qui il conviendra si nécessaire de demander son soutien.

11. (§ 83) L'ECRI recommande aux autorités de s'efforcer plus énergiquement, en concertation avec les associations concernées, d'obtenir que les services d'interprétation nécessaires soient concrètement assurés dans l'ensemble du système de santé, que l'information sur l'accès aux soins de santé soit diffusée dans plusieurs langues, y compris sur les sites web de prise de rendez-vous médicaux, et que soient développées des applications en ligne de traduction de la terminologie essentielle relative à la santé.

12. (§ 98) L'ECRI recommande aux autorités de veiller à ce que des ressources humaines suffisantes soient affectées à la mise en œuvre de la politique nationale d'intégration des Roms (Rompo 3) et au fonctionnement du Conseil consultatif national sur les affaires roms (RONK).

13. (§ 100) L'ECRI recommande aux autorités d'intensifier la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination à l'égard des Roms dans l'emploi, en particulier dans le recrutement et la formation professionnelle. Ces actions devraient englober des sensibilisations et des incitations pour les employeurs de personnes roms dans le secteur privé, et encourager l'emploi des Roms dans le secteur public.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie fournit la liste des principales sources d'informations publiques ayant été utilisées lors de l'examen de la situation en Finlande: elle ne doit pas être considérée comme une liste exhaustive de toutes les sources d'informations mises à la disposition de l'ECRI durant la préparation du rapport.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

1. ECRI (2022a), Conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la Finlande, CRI(2022)01.
2. ECRI (2019), Cinquième rapport sur la Finlande, CRI(2019)38.
3. ECRI (2016), Conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la Finlande, CRI(2016)22.
4. ECRI (2013), Quatrième rapport sur la Finlande, CRI(2013)19.
5. ECRI (2007), Troisième rapport sur la Finlande, CRI(2007)23.
6. ECRI (2002), Second rapport sur la Finlande, CRI(2002)20.
7. ECRI (1997), Rapport sur la Finlande, CRI(97)51.
8. ECRI (1996), [Recommandation de politique générale n° 1](#) : La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, CRI(96)43.
9. ECRI (2018), [Recommandation de politique générale n° 2 \(révisée\)](#) : Les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, CRI(2018)06.
10. ECRI (1998a), [Recommandation de politique générale n° 3](#) : La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes, CRI(98)29.
11. ECRI (1998b), [Recommandation de politique générale n° 4](#) : Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles, CRI(98)30.
12. ECRI (2022b), [Recommandation de politique générale n° 5 \(révisée\)](#): La prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination envers les musulmans, CRI(2022)06.
13. ECRI (2001), [Recommandation de politique générale n° 6](#) : La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'Internet, CRI(2001)1.
14. ECRI (2003), [Recommandation de politique générale n° 7](#) : La législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, CRI(2003)8rev, telle qu'amendée en 2017.
15. ECRI (2004), [Recommandation de politique générale n° 8](#) : Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme, CRI(2004)26.
16. ECRI (2021), [Recommandation de politique générale n° 9 \(révisée\)](#) : La prévention et la lutte contre l'antisémitisme, CRI(2021)28.
17. ECRI (2007a), [Recommandation de politique générale n° 10](#) : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire, CRI(2007)6.
18. ECRI (2007b), [Recommandation de politique générale n° 11](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police, CRI(2007)39.
19. ECRI (2009), [Recommandation de politique générale n° 12](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport, CRI(2009)5.
20. ECRI (2011), [Recommandation de politique générale n° 13](#) : La lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms, CRI(2011) 37rev, telle qu'amendée en 2020.

21. ECRI (2012), [Recommandation de politique générale n° 14](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail, CRI(2012)48.
22. ECRI (2016a), [Recommandation de politique générale n°15](#) : La lutte contre le discours de haine, CRI(2016)15.
23. ECRI (2016b), [Recommandation de politique générale n°16](#) : La protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination, CRI(2016)16.
24. ECRI (2023a), [Recommandation de politique générale n° 17](#) sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI.
25. ECRI (2020), [Déclaration](#) sur les abus policiers à caractère raciste, notamment le profilage racial, et le racisme systémique.
26. ECRI (2022c), [Déclaration](#) sur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine
27. ECRI (2023b), [Déclaration](#) sur la montée de l'antisémitisme en Europe découlant du conflit actuel au Moyen-Orient.
28. ECRI (2024), [Glossaire de l'ECRI](#).

Autres sources (listées par ordre alphabétique)

29. Ahmad, A. (2019, août), [When the Name Matters: An Experimental Investigation of Ethnic Discrimination in the Finnish Labor Market - Ahmad - 2020 - Sociological Inquiry - Wiley Online Library](#).
30. Amnesty International (2024, mars 18), [Järjestöt: Hallituksen politiikka uhkaa syventää rasismia ja syrjintää \(amnesty.fi\)](#) (en finnois).
31. BBC News (2025, juillet 23), [Far-right Finnish leader Riikka Purra sorry in racist posts uproar](#).
32. [Centre for Economic Development, Transport and the Environment, Front page - ely en - ELY-keskus](#).
33. City of Helsinki, Special Services for Immigrants, [Special Services for Immigrants | City of Helsinki](#).
34. Conseil de l'Europe, Comité des Ministres (2022), [Recommandation CM/Rec\(2022\)16 sur la lutte contre le discours de haine](#).
35. [Conseil de l'Europe, Programme des « Cités interculturelles », Construire une approche de l'intégration inclusive en Finlande](#).
36. [Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire \(2022\), Charte des partis politiques européens pour une société non raciste et inclusive](#).
37. [Conseil de l'Europe, Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés \(2024\), Rapport de la mission d'information en Finlande de M. David Best, représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, 21-23 mai 2024, https://rm.coe.int/report-of-the-fact-finding-mission-to-finland-by-mr-david-best/1680b18ac9](#).
38. [Czimbalmos, M. et Pataricza, D. \(2024\), Report : Anti-Semitism has risen in Finland over the past five years | Human Rights Centre \(fiche descriptive en anglais, rapport en finnois\), Centre des droits de l'homme avec le ministère de la Justice, https://bin.yhdistysavain.fi/1586428/RWmi5qFyISAKQRjVPSEY0aINBa/AntisemitismiseIvitys%202024.pdf](#).
39. Elenius, K. et autres (2023, mai), Civil society monitoring report: Lessons learnt from implementation of the National Roma Policy 2018-2022, and recommendations for the new national strategic framework for Roma equality, inclusion, and participation 2023-2030 in Finland. Publications Office of the European Union. <https://doi.org/10.2838/198486>.

40. European Union (EU), European Commission, Directorate-General for Justice and Consumers, ICF, Milieu, (2018), Mid-term evaluation of the EU Framework for national Roma integration strategies up to 2020, <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/a1e33b4f-17af-11e9-8d04-01aa75ed71a1/language-en>.
41. EU, Agency for Fundamental Rights (FRA) (2024a), LGBTIQ equality at a crossroads — progress and challenges EU LGBTIQ survey III, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2024-lgbtq-equality_en.pdf.
42. EU FRA (2024b), Being Black in the EU, Experiences of people of African descent, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2023-being-black-in-the-eu_en.pdf.
43. [Festival Reviews \(2019, mai 20\), Film Review: DRAG KIDS \(Canada 2019\) *** | Festival Reviews.](#)
44. [Finnish Government \(2023, août 31\), Government adopts statement to Parliament on promoting equality, gender equality and non-discrimination - Finnish Government \(valtioneuvosto.fi\).](#)
45. Finnish Government (2024, août 30), [Action Plan to Help People Who Have Fled Ukraine is now published also in English - Finnish Government \(valtioneuvosto.fi\).](#)
46. [Finnish Government, Prime Minister's Office \(2023, juin 20\), A strong and committed Finland - Programme of Prime Minister Petteri Orpo's Government, Government Programme - Finnish Government \(valtioneuvosto.fi\).](#)
47. Finnish Institute for Health and Welfare (2023, décembre 5), Roma living conditions, inclusion and discrimination, <https://thl.fi/en/topics/migration-and-cultural-diversity/linguistic-and-cultural-minorities/the-roma/roma-living-conditions-inclusion-and-discrimination>.
48. Finnish Institute for Health and Welfare (2024, avril 19), [Health and social services for immigrants - THL.](#)
49. Finnish National Agency for Education, [\(Ihmisoikeus- ja demokratiakasvatus | Opetushallitus \(oph.fi\) \(en finnois\).](#)
50. Friends of Queer History association (2024, juin 4), [Queer History Shines in the Light of a State Award - Sateenkaarihistorian ystävät.](#)
51. [Global Clinic – Paperittomille potilaille, Jokaisella ihmisellä on oikeus terveyteen](#) (in Finnish).
52. Granqvist, K. (2021), Critical evaluation of Romani inclusion strategies in Finland and Sweden, Journal of Contemporary European Studies, 29:1, <https://doi.org/10.1080/14782804.2020.1801394>.
53. Gretscher, A. et autres (2023), Demokratia- ja ihmisoikeuskasvatus Suomessa, Tilannekuva ja suositukset, https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/164857/VNTEAS_2023_24.pdf?sequence=1&isAllowed=y, (en finnois avec fiches descriptives en suédois et en anglais).
54. Helsingin Kaupunki (2023, février 13), [Sateenkaarityöpajat alkoivat – Taivallahden peruskoulussa oppilaat ja opettajat pitivät keskusteluja tärkeinä | Helsingin kaupunki](#) (en finnois).
55. [Helsingin Sanomat \(2023, janvier 27\), Uusi tutkimus: Joka viides S2-oppilas osaa suomea niin hyvin, että pärjäisi tavallisessa opetuksessa | HS.fi](#) (en finnois).
56. Helsingin Sanomat (2023, juillet 27), "Leviää ja lisääntyy kuin somali", "oksettaa tää aavikko-apina" – Ministeri Wille Rydmanin vanhoista viesteistä paljastuu toistuvaa rassistista kielen-käyttöä, <https://www.hs.fi/politiikka/art-2000009742553.html> (en finnois).

57. Helsingin Sanomat (2024, décembre 17), [Petteri Orpo tapasi yllättäen rasismivyyöryn kohteeksi joutuneen Lucia-neidon: Sanoi olevansa pahoillaan tämän puolesta | HS.fi](#) (en finnois).
58. Human Rights Centre (2024, mai 22), [Report: Anti-Semitism has risen in Finland over the past five years - Human Rights Centre](#).
59. International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA)-Europe (2024), [Annual review of the human rights situation of lesbian, gay, bisexual, trans, and intersex people covering the period of January to December 2023](#), https://www.ilga-europe.org/files/uploads/2024/02/2024_finland.pdf.
60. ILGA-Europe (2024, août 23), [How did Finland and Greece end up in the same place on the Rainbow Map? | ILGA-Europe](#).
61. ILGA-Europe (2025), [Finland - Rainbow Map \(ilga-europe.org\)](#).
62. Industrial Union (2024, août 16), [Amendments to the Aliens Act increase risk of labour exploitation](#), <https://www.teollisuusliitto.fi/en/2024/08/amendments-to-the-aliens-act-increase-risk-of-labour-exploitation/>.
63. International Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer and Intersex Youth & Student Organisation (IGLYO) (2022), [LGBTQI Inclusive Education Report](#), https://drive.usercontent.google.com/download?id=151PykC17_rw4FFGZq3mgb5giY1l7zaFS&export=download&authuser=0.
64. Juutinen, M., Police University College (2021), [Hate crimes and their handling in the criminal process](#), Ministry of Justice, https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/163385/OM_2021_20_SO.pdf?sequence=1&isAllowed=y.
65. Kavi.fi (2024, février 4), [Pienituloisissa kotitalouksissa elävät nuoret kohtaavat muita useammin kielteisiä mediakokemuksia älypuhelimillaan | Medialukutaito Suomessa](#) (en finnois).
66. Kiloamps (2024, janvier), [The Roma – an Overlooked minority](#), <https://kielikampus.jyu.fi/fi/blog/blogikirjoitukset-vuosittain/2024/the-roma-an-overlooked-minority>.
67. Kotoutuminen.fi, [Who is an integration plan drawn up for? | Integration](#).
68. Ministère de l'Éducation et de la Culture (2021, novembre 2), [Culture ikeus oppia – ohjelma etenee: Maahanmuuttaneiden oppilaiden perustaitoja vahvistetaan laajalla toimenpideohjelmalla vuosina 2022-2026, Maahanmuuttaneiden oppilaiden perustaitoja vahvistetaan laajalla toimenpideohjelmalla vuosina 2022-2026 - OKM - Opetus- ja kulttuuriministeriö](#) (en finnois).
69. Ministère de l'Éducation et de la Culture (2022, mai 31), [Teacher Education Development Programme 2022–2026 - Valto](#).
70. Ministère des Affaires étrangères (2020, janvier 1), [No information or options - study on the rights and experiences of intersex people in Finland](#), https://um.fi/documents/35732/0/IP1709011_STUDY_ON_THE_RIGHTS_AND_EXPERIENCES_sahkoinen_5.pdf/2e3c62c4-da72-7846-98e9-731aecfabce2?t=1585920363798.
71. Ministère de l'Intérieur (2024, novembre 21), [International protection becomes temporary – more attention paid to security concerns, Kansainvälinen suojelu muutetaan väliaikaiseksi – turvallisuus huomioidaan entistä paremmin - Sisäministeriö](#).
72. Ministère de la Justice (2022), [An Equal Finland, Government Action Plan for Combating Racism and Promoting Good Relations between Population Groups](#), https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/163737/OM_2022_2_ML.pdf.

73. Ministère de la Justice (2024, octobre 28), [Työryhmä asetettu selvittämään erityisvaltuutettujen tehtävien kehittämistä sekä yhdistämistä - Oikeusministeriö](#) (en finnois).
74. Ministère de la Justice (2024), Selvitys kiihottamista kansanryhmää vastaan koskevan rikossäännöksen muutostarpeista, https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/165809/OM_2024_21.pdf?sequence=1&isAllowed=y&_cf_chl_tk=xWbDA.j.aL.E1.Kbi2pAq8yJ5RBBq33IGgkEv.SQA.nl-1732872963-1.0.1.1-ymuvz.Dt9Yz68KMmZxQQHiBPu_aIRI_SITXyuJ6NV5Y (en finnois avec fiches descriptives en suédois et en anglais).
75. Ministère de la Justice, Department for Democracy and Public Law, Vaalit Vaal, [Electoral rights of foreign nationals in municipal elections of Finland - Vaalit](#).
76. Ministère des Affaires sociales et de la Santé (2023), [Preparation of legislation on the health care rights of persons residing in Finland in violation of immigration legislation - Ministry of Social Affairs and Health \(stm.fi\)](#).
77. [Ministère des Affaires sociales et de la Santé \(2025\), Wellbeing services counties - Ministry of Social Affairs and Health](#).
78. Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Conseil consultatif sur les affaires roms, [About the Advisory Board - \(romani.fi\)](#).
79. Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Conseil consultatif sur les affaires roms, [Conseils consultatifs régionaux, Alueelliset romaniasiaain neuvottelukunnat - Romaniasiaain neuvottelukunta](#).
80. National Advisory Board on Social Welfare and Health Care Ethics / Conseil consultatif national sur la protection sociale et la déontologie des soins de santé ETENE, [Etusivu | Etene](#).
81. Nations Unies (ONU), Comité des droits de l'enfant (2023, novembre 15), Observations finales concernant le rapport de la Finlande valant cinquième et sixième rapports périodiques, CRC/C/FIN/CO/5-6, <https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=GVrqo%2BMktocntrdhPpA7hufOXT8lffFQ5RmTT%2F8xUclxeMtbJr8oE4wE2LjVYDxtLEkGVOULGPP6%2BcLFRucrmg%3D%3D>.
82. Ombudsman pour la non-discrimination, [Front page | Non-Discrimination Ombudsman](#).
83. Ombudsman pour la non-discrimination (2020, mars 2), [Report of the Non-Discrimination Ombudsman: The rights of a child are not realised in family reunification decisions | Non-Discrimination Ombudsman](#).
84. Ombudsman pour la non-discrimination (2023, mai 15), [The Non-Discrimination Act is changing on 1 June 2023 – amendments improve the legal protection of discrimination victims | Non-Discrimination Ombudsman](#).
85. Ombudsman pour la non-discrimination (2024, février 15), [Yhdenvertaisuusvaltuutetun lausunto eheytyshoitosten kieltämistä koskevasta kansalaisaloitteesta | Yhdenvertaisuusvaltuutettu](#), (statement in Finnish).
86. Ombudsman pour la non-discrimination (2024, mai 14), [Non-Discrimination Ombudsman's recommendations to the Helsinki Police Department regarding discriminatory Kuri1 operation against the Roma | Non-Discrimination Ombudsman](#).
87. Ombudsman pour l'égalité, [Front page | Ombudsman for Equality](#).
88. Ombudsman pour les personnes âgées, [Ombudsman | Vanhusasiavaltuutettu](#).
89. Occupational Safety and Health (OSH) Administration, [Home - Tyosuojelu.fi - Occupational Safety and Health Administration](#).

90. Opetushallitus (2014), Perusopetuksen opetussuunnitelman perusteet 2014, https://www.oph.fi/sites/default/files/documents/perusopetuksen_opetussuunnitelman_perusteet_2014.pdf (en finnois).
91. Opetushallitus (2019), Lukion opetussuunnitelman perusteet 2019, https://www.oph.fi/sites/default/files/documents/lukion_opetussuunnitelman_perusteet_2019.pdf (en finnois).
92. Parland, M. and Kwazema, M. (2022), Looking for Hidden Notebooks: Analysing Social Exclusion Experienced by Teachers of Minority Religions in Finnish Schools. In: Alemanji, A.A., Meijer, C.M., Kwazema, M., Benyah, F.E.K. (eds) Contemporary Discourses in Social Exclusion. Palgrave Macmillan, Cham.
93. Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants (PICUM) (2023, Janvier 24), [Finland: new law expands health care for undocumented migrants - PICUM](#).
94. [Police University College](#) / Institut universitaire de la police (2024), [Rapport](#) de l'Institut universitaire de la police (en finnois).
95. Police University College, [Hate Crime - Police University College](#).
96. Politico (2023, juin 30), [Finland's economy minister resigns after Nazi references – POLITICO](#).
97. Politico (2023, juillet 28), [Third racism scandal hits Finland's government in space of a month – POLITICO](#).
98. Politico (2023, septembre 8), [Finnish government and top ministers survive confidence votes over racism scandals – POLITICO](#).
99. Roma Civil Monitor (2025), Finland, <https://romacivilmonitoring.eu/countries/finland/>.
100. [Service de l'immigration, Finnish citizenship, Citizenship application for adults | Maahanmuuttovirasto](#).
101. Service de l'immigration, Residence permit, [Moving to Finland to be with a family member | Maahanmuuttovirasto](#).
102. [Service de l'immigration \(2025, janvier 2\), Changes to international protection permits as of 2 January 2025 | Maahanmuuttovirasto](#).
103. Seta (2022, mars 10), [Seta vaatii eheyttämistoiminnan täyskieltoa Suomeen | Seta ry](#) (en finnois).
104. Seta (2023, avril 26), [Helsinki Pride community and Seta: hate speech and riots create a concrete threat of violence | Seta ry](#).
105. [Statistics Finland, Population 31 Dec by Year, Area and Information. PxWeb](#).
106. Stenroos, M. (2023). Finland's National Roma Policy (ROMPO) 2023–2030 (politique nationale de la Finlande sur les Roms), Reports and Memorandums of the Ministry of Social Affairs and Health 2023:15. Ministry of Social Affairs and Health. <http://urn.fi/URN:ISBN:978-952-00-8345-8>.
107. Stenroos, M., Musta, L. and Skogberg, N. (2023), Falling off the Radar? Reaching Out to the Finnish Roma Community during the COVID-19 Pandemic. *Social Sciences*, 12(3), 183. <https://doi.org/10.3390/socsci12030183>.
108. [SVK LIITTO RY, Digitalisaation Edistäminen](#), <https://www.svkliitto.fi/fi/digituki> (en finnois).
109. Terveystieteiden tutkimuskeskus (2024, septembre 25), Mielenterveysstrategia 2020-2030, [Sukupuolen moninaisuus voimavarana - THL](#) (en finnois).
110. Terveystieteiden tutkimuskeskus (2025, février 25), [Tietopaketti sateenkaarilapsista ja -nuorista ammattilaiselle - THL](#) (en finnois).

111. Terveyden ja hyvinvoinnin laitos (2025, avril 7), Miten kohdata intersukupuolinen lapsi ja nuori terveyspalveluissa, <https://thl.fi/aiheet/sukupuolten-tasa-arvo/tasa-arvon-edistaminen/tietopaketti-sateenkaarilapsista-ja-nuorista-ammattilaiselle/sote-ammattilainen-sateenkaarilapsen-ja-nuoren-tukena/miten-kohdata-intersukupuolinen-lapsi-ja-nuori-terveyspalveluissa> (en finnois).
112. The Guardian (2024, décembre 17), [Black woman targeted by racist abuse in Finland over festival role | Finland | The Guardian](#).
113. The Union of Professional Engineers in Finland (Insinööriliitto) and Academic Engineers and Architects (TEK) (2024), International experts in Finland: Survey results 2024, https://www.tek.fi/sites/default/files/attachments/international_experts_2024_results.pdf.
114. Tribunal national pour l'égalité et la non-discrimination (NDET), [Entry page - Yhdenvertaisuus- ja tasa-arvolautakunta](#).
115. Turku Integration Services, <https://ihturku.fi/wp-content/uploads/2023/08/Turun-kaupungin-ohjelma-kotoutumisen-edistamiseksi-2022-2025.pdf> (en finnois).
116. Union européenne (UE), Eur-Lex (2008), [Décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal, L_2008328FR.01005501.xml](#).
117. UE (2024a), Directive (UE) 2024/1499 du Conseil du 7 mai 2024 relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement dans les domaines de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, de l'égalité de traitement entre les personnes en matière d'emploi et de travail sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle et de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière de sécurité sociale ainsi que dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services, et modifiant les directives 2000/43/CE et 2004/113/CE, [Directive - UE - 2024/1499 - FR - EUR-Lex](#).
118. Union européenne (UE), Agence des droits fondamentaux FRA (2024c), Être Musulmane dans l'UE (Being Muslim in the EU – Experiences of Muslims), [Les musulmans en Europe sont de plus en plus confrontés au racisme et à la discrimination | European Union Agency for Fundamental Rights](#).
119. Valtioneuvosto (2024, août 27), Lakiehdotus lausunnoilla: holokaustin kiistämisestä erillinen rangaistussäännös, oikeusministeriö, <https://valtioneuvosto.fi/-/1410853/lakiehdotus-lausunnoilla-holokaustin-kiistamisesta-erillinen-rangaistussaanos> (en finnois).
120. Valtioneuvosto (2024, septembre 5), [A New Boost for Equality in Finland : Government action plan to combat racism and promote equality - Valto \(valtioneuvosto.fi\)](#).
121. Yle (2021, juin 4), Helsinki police reprimanded over ethnic profiling of Roma, <https://yle.fi/a/3-11966953>.
122. Yle (2022, novembre 23), [Saamelaisiin kohdistuva vihapuhe räjähti somessa – kirjoitusten sisältö on usein väkivaltaista | Yle](#). (en finnois)
123. Yle (2023, août 3), [Hallitus on rajoittamassa paperittomien oikeutta välttämättömään terveydenhuoltoon – Helsingissä lakimuutos ei välttämättä vaikuttaisi | Kotimaa | Yle](#) (en finnois).
124. Yle (2023, novembre 3), [Yli 1 700 ihmistä on hakenut sukupuolen vahvistamista omalla selvityksellä | Kotimaa | Yle](#) (en finnois).
125. Yle (2024, mars 31), [PM Orpo: Legislative ban on conversion therapy unlikely to proceed this term | Yle News | Yle](#).

126. Yle (2024, juin 17), [Oulu's foreign community shocked by child stabbing | Yle News | Yle](#).
127. Yle (2024, juin 26), [Racist crimes becoming more common, but Oulu attacks still stand out, says researcher | Yle News | Yle](#).
128. Yle (2024, juin 29), [Sateenkaari-ihmiset kokevat yhä enemmän vihapuhetta ja häirintää, kertoo Seta | Kotimaa | Yle](#) (en finnois).
129. Yle (2024, août 6), [Purra yhdisti Britannian veitsi-iskun toisen sukupolven maahanmuuton ongelmiin – Orpo: "En lähtisi tekemään tätä johtopäätöstä" | Poliitiikka | Yle](#) (en finnois).
130. Yle (2024, août 9), [Valtion budjettiesitys tarjoaa kylmää kyytiä saamelaiskäräjille – tiedossa suuret leikkaukset | Kotimaa | Yle](#), (en finnois).
131. Yle (2024, août 16), [Utlänningar trivs allt sämre i Finland – Dennis Kelley vet varför | Samhälle | Svenska Yle](#). (entretien en anglais, transcription en suédois).
132. Yle (2024, septembre 5), [APN Podcast: Finland's foreign worker paradox | Yle News | Yle](#).
133. Yle (2024, octobre 10), [Somalis and people with disabilities make up large share of hate crime victims | Yle News | Yle](#).
134. Yle (2024, décembre 4), [Prosecutor files charges in third Oulu racially-motivated stabbing | Yle News | Yle](#)
135. Yle (2024, décembre 17), [Non-Discrimination Ombudsman to investigate Lucia racism | Yle News | Yle](#).
136. Yle (2024, décembre 20), [Supporters help raise nearly €500k for Lucia fundraiser in response to racist abuse | Yle News | Yle](#).

ANNEXE : POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

L'annexe (en anglais uniquement) qui suit ne fait pas partie de l'analyse et des propositions de l'ECRI concernant la situation en Finlande.

Conformément à la procédure pays-par-pays, l'ECRI a ouvert un dialogue confidentiel avec les autorités de la Finlande sur une première version du rapport. Un certain nombre des remarques des autorités ont été prises en compte et ont été intégrées à la version finale du rapport (qui, selon la pratique habituelle de l'ECRI et sauf indication contraire, ne pouvait tenir compte que de développements jusqu'au 20 mars 2025, date de l'examen de la première version).

Les autorités ont demandé à ce que le point de vue suivant soit reproduit en annexe du rapport de l'ECRI.

**Comments by the Government of Finland to the Report of
the European Commission against Racism and Intolerance (ECRI) on Finland
on the sixth monitoring cycle**

The Government of Finland wishes to express its appreciation for the work of the European Commission against Racism and Intolerance (ECRI) and values the constructive dialogue held in the context of the sixth monitoring cycle. The Government respectfully requests that the following comments be included as an appendix to the ECRI's report on Finland, adopted on 1 July 2025.

Undocumented migrants' right to health care

Page 10, paragraph 19 states that *"At present, irregularly present migrants in Finland have the right to urgent social and health care services, as well as, since changes in legislation that entered into force on 1 January 2023, to healthcare services which, according to a healthcare professional, cannot be deferred."*

The Government provides the following clarification:

At present, irregularly present migrants in Finland have the right to urgent social and health care services, as well as, since changes in legislation that entered into force on 1 January 2023, *to non-urgent healthcare services deemed necessary by a healthcare professional.*

In the Government's understanding, this latter formulation reflects the wording that is generally used in the context of undocumented migrants' access to non-urgent medical care.

Page 11, paragraph 20 states that *"...a bill for this purpose was under preparation in early 2025."*

The Government wishes to note that the bill was submitted to Parliament in May 2025.

Intersex children

The Government would like to submit the following additional information to page 13, paragraphs 31–35, dealing with intersex children:

In 2021, the Ministry of Social Affairs and Health appointed a working group, composed of ministry officials, to reform Finland's transgender legislation. The working group was also tasked with submitting necessary proposals to strengthen the right to self-determination of intersex children, in accordance with the child's best interests and personal integrity, as well as their age and level of development. In its assessment, the working group found that a stronger knowledge base would be required in order to propose any legislative action, as there is very little officially compiled information available on interventions to modify sex characteristics. In the view of the working group, any legislative measures to strengthen self-determination could be implemented as part of an ongoing project aimed at strengthening the right to self-determination of clients and patients, including children and young people.

The working group proposed an authority-led study on practices relating to the modification of sex characteristics of intersex children. It also proposed, among other things, ensuring the provision of appropriate information to intersex children and their parents, as well as the provision of gender diversity training to professionals working with children.

The Ministry of Social Affairs and Health has not yet made any decisions regarding the measures that may be undertaken as a consequence of these proposals. No such measures are included in the Government Programme either. The aforementioned project on strengthening the right to self-determination of clients and patients has been delayed.

However, in 2023, as part of the implementation of the National Child Strategy, the Finnish Medical Society published a Good Practice Consensus Recommendation on the provision of initial information in situations where a foetus, newborn, or child under the age of one is found or suspected to be intersex.

The Recommendation notes that the body of an intersex person does not, *per se*, require any medical intervention. It further notes that while certain variations of intersexuality are associated with situations requiring medical treatment, neither intersexuality itself nor the individual features of a person's body constitute an illness or a disorder. The Recommendation also stresses that parents should be clearly informed as to which interventions are essential to the child's health and which can be postponed until such time as the child is capable of making an independent decision.

Conversion practices

On page 14, paragraph 36, concerning conversion practices, the Government provides the following information:

A legislative project aimed at prohibiting conversion practices was launched in the Ministry of Justice in June 2025.

Draft legislation on Holocaust denial

On page 17, paragraph 46, footnote 69, dealing with draft legislation on Holocaust denial, the Government provides the following information:

In the government proposal submitted to Parliament on 15 May 2025, it was proposed that the denial of the Holocaust and other serious international crimes be punishable by a fine or by imprisonment for a maximum of two years. The proposal is currently under consideration by Parliament.

Roma population

Page 26, paragraph 92 of the report states that the estimated Roma population is around 10,000.

The Government would like to clarify that the estimated Roma population in Finland is approximately 10,000–12,000.

Secrétariat de l'ECRI
Direction générale de la Démocratie
Conseil de l'Europe
Tel.: +33 (0) 3 90 21 46 62
E-mail: ecri@coe.int

www.coe.int/ecri

 [@ECRI_CoE](https://twitter.com/ECRI_CoE)

www.coe.int

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est une instance unique de suivi dans le domaine des droits de l'homme, spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique/nationale, de la couleur, de la nationalité, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance en Europe; elle élabore des rapports et formule des recommandations aux Etats membres.